

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

L'odyssée d'une borne

Les premiers conscrits : 1798-1815

L'architecte, F.-S. Meilhou

Le domaine d'Uzou

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°32 (Novembre 2006)

Le château d'Uzou (cliché Ph. Gaspard)

TABLE des MATIÈRES

L'odyssée d'une borne	1
Les premiers conscrits 1798-1815	4
Pauvreté et assistance à Blagnac du XVIII au XX ^e siècle	12
Trésor : mythe ou réalité ?	26
L'architecte François-Sernin Meilhou	30
Le domaine d'Uzou	35
Au fil des recherches : le droit de pacage dans le pré de Boyer	40

Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Lucien Alemanni - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Josiane Estélé
Georges Lapoutge - Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet

N° ISSN : 1169-4408

Revue éditée par l'Association " **Blagnac Histoire et Mémoire** "



Siège Social : 97, Vieux Chemin de Grenade - 31700 Blagnac

L'ODYSSÉE D'UNE BORNE

Je suis née sous l'Empire, à une époque où l'on a aménagé les voies de communications.

J'ai servi à de nombreux cavaliers, diligences, carrioles, pour qui routes et chemins étaient plus ou moins bien carrossés et entretenus.

De Toulouse, on venait vers moi par les chemins des Arènes Romaines ou de Casselardit après avoir franchi le pont sur la rivière Touch.

Le village de Blanhac n'avait pas encore de pont sur le fleuve Garonne et les rares voyageurs traversaient les eaux sur un bac pour arriver jusqu'à moi par un petit chemin appelé de nos jours "avenue de Purpan".

J'ai vécu pendant deux siècles près de l'ancien carrefour du Pont du Touch. J'ai guidé de nombreux voyageurs vers la Lomagne ou le Lectourois, pour poursuivre leurs chevauchées aventuruses.

Des oiseaux de toutes espèces sont venus me présenter leurs hommages; mis à part mes compagnons d'infortune, escargots et serpents, je n'ai eu d'autre visite que la gent canine.

J'ai vu des jeunes dans les prés voisins, des vieux traînant leurs sabots éculés sur la route poussiéreuse, des trimardeurs et des chemineaux dans les fossés.

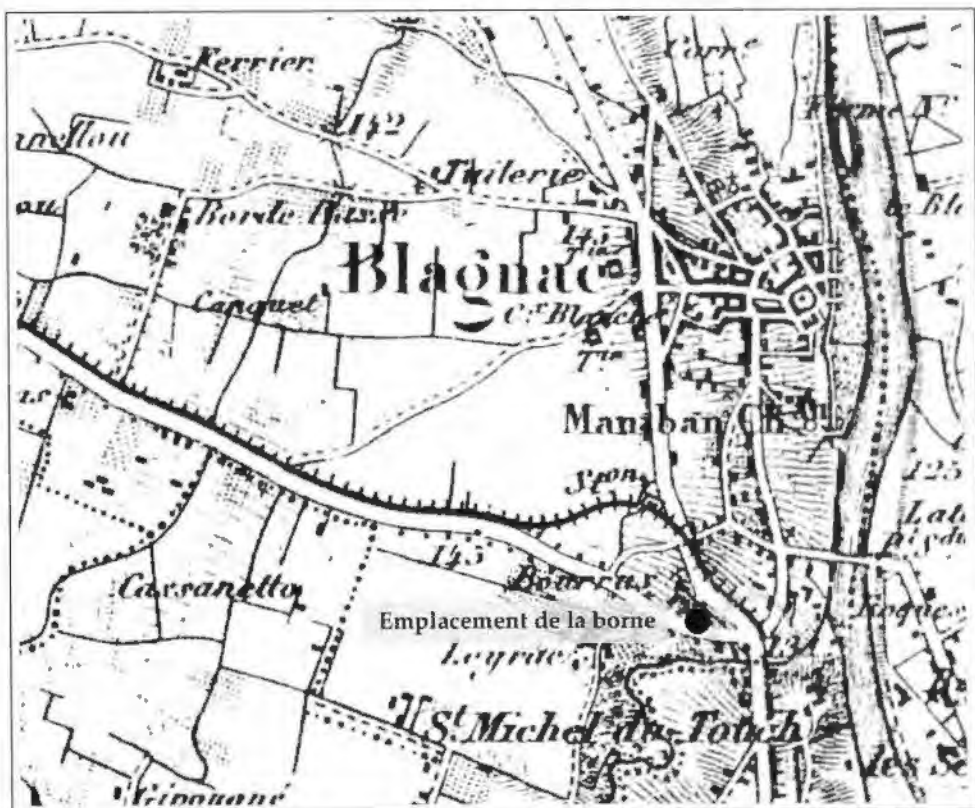


La borne sur son emplacement primitif au carrefour du Pont du Touch près du panneau Aéroport. A gauche, avenue Pierre-Georges Latécoère : de Lectoure à Toulouse par St-Paul. A droite, route de Grenade : de Toulouse à Beaumont par Grenade (collection J-L Rocolle)

Terrassée par la fatigue, je n'ai jamais courbé la tête, ni devant l'astre royal, ni devant l'occupant.

J'ai vu passer deux ou trois fois par jour un petit train poussif enfumant notre environnement. Plus tard, j'ai vu passer toutes les heures un tramway électrique avec ses remorques, faisant un tintamarre infernal au milieu des rails.

J'ai vu des nuées de gens se rendant à leur travail à pied, des militaires de toutes couleurs : des kaki, des bleu marine, des vert de gris et des gris-bleu ...



« Carte d'Etat Major (début du XX^e siècle) avec l'emplacement de la borne »

Oui, j'ai vu des gens, des gens simples, des paysans, des étudiants, des gens chics bien cravatés, des ministres et même des présidents. Tous sont passés devant moi avec indifférence; je n'ai jamais reçu un seul salut.

J'ai entendu des bruits terribles ; des bombes sont tombées près de moi sans m'occasionner de dommages.

J'ai vu grandir mon quartier, mais nombreux sont ceux qui ne se sont intéressés à ma présence.

J'ai vu élargir le pont sur le Touch, et des voies se dessiner devant moi



La borne lors de son séjour au Centre Aéré de Pinot «*aisant la joie des enfants.*»

avec des murs de protection. Des panneaux de toutes sortes ont fleuri et m'ont entourée de leurs colonnes.

Un jour vint où un Blagnacais curieux de nature s'est enquis de mon sort. Me regardant, il me dit: Que vas-tu devenir ? Je n'ai pu lui répondre, ne sachant ce qui me serait réservé dans l'avenir incertain.

A quelques temps de là, avec la complicité d'un édile, un gros engin jaune vint vers moi, m'arrachant à mon petit domaine de quelques centimètres carrés. Me prenant délicatement dans ses bras, il m'emmena loin, très loin... mais à l'abri des intempéries et d'éventuels accidents.

C'est ainsi qu'après deux siècles dehors, au milieu de la nature, j'étais au chaud près des camions municipaux, dans un grand hangar. J'ai passé là plusieurs mois, voire plusieurs années et un jour j'ai revu le soleil dans les mêmes lieux, près d'autres véhicules, au grand air.



« De Lectoure à Toulouse par Saint-Paul »

« De Toulouse à Beaumont par Grenade »

L'espace se réduisant, un autre gros engin jaune me prit dans ses bras et me conduisit au loin dans de frais pâturages où je fis la joie des enfants, riant, criant me sautant dessus avec bonheur. J'eus, là encore, quelques années de liberté.

Quand un matin le même gros engin jaune arriva pour me reprendre délicatement, m'arrachant à ma solitude et me transporter dans une prison de verre, à l'abri des mauvais traitements.

Je fis pendant quelques temps l'admiration de quelques humains, me regardant avec curiosité et se demandant ce que je pouvais bien faire en cet endroit inaccessible au milieu d'arbustes.

Notre association ayant demandé de la mettre en valeur ; elle a été transférée récemment sur la pelouse de la Place des Arts.

Dernièrement j'ai revu des humains s'intéressant à mon sort, parlant

entre eux et jugeant que ma véritable place n'était pas à l'abri des regards.

C'est alors qu'un lourd engin et des bras humains me prirent et malgré mes trois cents kilos m'emmenèrent une nouvelle fois au milieu de la verdure.

L'autre jour, des anciens conversaient près de moi. L'un d'eux m'adressant une supplique m'a dit : "qué fas aqui ? ". Je ne sais pas s'il a entendu ma réponse : " Mé réposo aciù, crési qué là plà gagnat."

C'est alors que j'ai su l'adresse de mon nouveau domicile : Place des Arts.

.....

Pour conclure cette histoire, il faut savoir que des bornes indicatrices furent implantées aux carrefours des voies importantes sous Napoléon.

Celle de Blagnac se trouvait à l'ancien carrefour du Pont du Touch (aujourd'hui rond-point Jean Maga), elle fut enlevée sur l'initiative de M. Antagnague avec l'appui de M. Fidenci pour être mise en lieu sûr, aux ateliers municipaux. Après un long séjour dans ces locaux, elle fut transportée au domaine de Pinot; récupérée et mise à l'abri dans les jardins de l'ancienne Maison de l'Histoire. Notre association ayant demandé de la mettre en valeur, elle a été transférée récemment sur la pelouse de la Place des Arts rénovée.

Jean-Louis ROCOLLE

Si nos lecteurs ont connaissance d'une borne ou d'un repaire ancien, merci de nous le signaler afin d'enrichir notre phototèque.

Crédit photographique : Collection Jean-Louis Rocolle.

LES PREMIERS CONSCRITS : 1789-1815

« Le jour de mon départ pour l'armée, le 21 avril 1800, je m'arrachai de bon matin des bras de ma mère et de ma sœur qui fondaient en larme et, le cœur oppressé, la voix éteinte, je sortais (sic) précipitamment... De temps en temps, je me retournais avec émotion vers la ville qui renfermait ma mère et ma sœur que je ne devais jamais revoir. »

Souvenirs de Marc Desbœufs, conscrit de 1800, publiés par son petit-fils en 1901.

La Révolution Française de 1789 met fin au long déclin de l'Ancien Régime. La jeune République proclamée peu après doit rapidement faire face aux monarchies européennes, soucieuses de ne pas laisser pérenniser un précédent dont la propagation inévitable menace l'ordre ancien sur tout le continent. Pendant vingt-trois ans, la France affronte l'Europe coalisée et, d'agressée, devient vite conquérante.

L'Empire Français proclamé en 1804 hérite du conflit européen et, par ses victoires militaires, exporte les idées généreuses de la Révolution telles que justice et égalité. Cela explique la pugnacité déployée par les monarques coalisés pour l'abattre et rétablir, bien provisoirement en 1815, l'ordre ancien.

Dans un pareil contexte, la nécessité d'organiser un recrutement régulier de soldats s'impose. Le projet est concrétisé par la loi du 5 septembre 1798 qui instaure la conscription. Cette obligation créée pour répondre à une situation grave mais provisoire ne sera supprimée qu'en 1998, exactement deux siècles plus tard.

République et Empire

La population blagnacaise accueille favorablement la Révolution Française. Elle organise régulièrement de nombreuses fêtes célébrant les événements républicains importants ou le bonheur tranquille de la vie de citoyen : fête des époux, de la souveraineté du peuple, de l'agriculture mais aussi de la jeunesse. Une jeunesse qui participe avec jovialité aux jeux organisés à ces occasions : course libre, course les jambes dans un sac,

mât de cocagne, poursuite de canards à la nage. Les réjouissances se terminent par des danses qui réunissent garçons et filles dans une ambiance chaleureuse.

Cette joie de vivre ne tarde malheureusement pas à faire place à une lourde inquiétude car l'ombre de la guerre s'étend. Bientôt, beaucoup de jeunes Blagnacais seront dispersés à travers l'Europe par le vent de l'Histoire. Ils traverseront cette épopée avec entrain à son début, parfois



sous la contrainte ensuite, souvent avec résignation à la fin du Premier Empire.

Dès 1792, les armées monarchiques menacent notre pays de toutes parts. Partout en France, les hommes de tous âges s'engagent dans les bataillons de volontaires nationaux pour le défendre, dans un extraordinaire élan d'enthousiasme. Ils ignorent que ce conflit à mort entre archaïsme et modernité ne s'achèvera qu'en juin 1815, dans la plaine de Waterloo.

A Blagnac, Jean et Gervais Toulouse, Jean Tournier, Bertrand Bruyères, le domestique de Delpon, François Rocolle, Antoine Salères, Paul Higounenc, Bernard Tragné et Jean-Baptiste Boyes s'engagent dans l'infanterie et seize pêcheurs sur Garonne dans la marine. Signalons qu'en échange du droit de pêche, la loi sur les gens de mer du 7 janvier 1791 oblige ces derniers à servir sur mer ou dans les arsenaux « dans tous les cas de guerre ou de préparatifs de guerre ». Sans mettre en cause la sincérité de leur patriotisme, force est de constater qu'ils n'ont rien à perdre à se porter volontaires. Cela explique leur nombre si élevé pour des jeunes gens vivant si loin des côtes et dont aucun d'entre eux n'a probablement déjà vu la mer (AMBL : délibérations).

La guerre éclate et le volontariat ne suffit plus. Le décret du 23 août 1793 établit la « levée en masse » des veufs sans enfants et des célibataires âgés de dix-huit à vingt-cinq ans pour le service des armées « jusqu'au jour où les ennemis auront été chassés du territoire de la République. » Ce procédé autoritaire mais efficace sauve le pays de l'invasion. Il a cependant l'inconvénient de vider la campagne française de sa population la plus robuste et de créer ainsi un insurmontable problème de pénurie de main d'œuvre dans l'agriculture. La « levée en masse » ne peut être que provisoire.

La loi sur la conscription du 5 septembre 1798 rationalise enfin l'organisation du recrutement militaire. Le mot « conscrit » désigne le jeune homme remplissant les conditions d'âge pour participer à la sélection

des incorporés dans l'armée. Il conserve le titre de « conscrit » pendant les premiers mois de présence sous les drapeaux. Le mot est alors synonyme de « novice ».



« Départ d'un conscrit de 1807 par Boilly »

La loi sur la conscription concerne tous les français de vingt à vingt-cinq ans révolus, inscrits sur une liste lors de la formation d'un nouveau contingent militaire. Le nombre de soldats à incorporer est indiqué à chaque maire et leur désignation se fait par tirage au sort parmi les conscrits de la commune.

La durée du service est de cinq ans mais aucune libération n'est prévue en temps de guerre. La plupart des conscrits subiront le sort du Blagnacais Bernard Desclaux. Incorporé après tirage au sort au 25^e régiment de chasseurs à cheval en septembre 1803, il ne retourne dans son



« Premier Empire : Les conscrits tirent au sort, par Bernard COPPENS »

village qu'en 1814 après avoir parcouru l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et l'Allemagne.

Les exemptions concernent les hommes mariés, les inscrits maritimes dont font partie les pêcheurs sur fleuve, lacs et rivières, les réformés pour raison de santé et les ecclésiastiques.

Sous le Premier Empire, le conflit se généralise. Nos troupes affrontent les armées monarchiques du sud de l'Espagne à Moscou. Le poids de la conscription devient énorme et le monde rural paye le plus lourd tribut. Nous devons à l'historien Alain Pigeard les recherches les plus précises concernant cette époque de feu et de sang. Environ 2 200 000 conscrits sont appelés sous les drapeaux entre 1804 et 1815. Ils sont dirigés vers leurs régiments où ils rejoignent les survivants des guerres de la Première République.

Près de 580 000 d'entre eux trouvent la mort dans les campagnes napoléoniennes. Le nombre de blessés est assurément beaucoup plus élevé. Après la désastreuse campagne de 1812 pendant laquelle son armée est anéantie dans les neiges russes, c'est en grande partie avec des conscrits âgés de moins de vingt ans que Napoléon résiste, jusqu'en 1815, aux armées européennes.

Les très jeunes blagnacais Jean Barrué, Gaspard Calac, Michel Dumont et Bernard Tirul se trouvent parmi eux (A.D.H.G.2R315).

Vaincu par le nombre à la bataille décisive de Waterloo en juin 1815, l'Empereur abdi-

que. Le retour de la paix incite la monarchie restaurée à supprimer la conscription. Pour des raisons diplomatiques, elle la rétablit quatre ans plus tard.

Le Tirage au sort

A chaque levée de classe d'âge, les conscrits sont convoqués devant les officiers recruteurs et les autorités locales du chef-lieu de canton. C'est par la voie du tirage au sort que sont désignés les partants pour la guerre. Le conscrit, souvent accompagné de ses parents, prend dans une urne un bulletin plié portant un numéro. Moins le nombre est élevé, plus il a de chances de partir.

La visite médicale opère ensuite une deuxième sélection. Tous les

déclarés « bons pour le service » doivent préparer leur départ pour l'armée. Les chanceux non désignés rentrent chez eux mais leur soulagement est provisoire. Ils remettront leur destin en jeu en tirant à nouveau au sort lors des prochaines levées d'hommes. On imagine facilement les tourments du conscrit avant, pendant et souvent après cette rude journée susceptible de bouleverser son existence et celle de ses proches.


« Nous sommes forcés d'être impitoyables au risque de faire le malheur d'un individu et parfois d'une famille entière. » écrit l'officier recruteur Reiset à sa fiancée en 1809.

« L'histoire d'un conscrit de 1813 » publiée par Erckmann-Chatrian d'après un témoignage authentique, décrit les émotions ressenties à cette occasion par un Alsacien âgé de dix-neuf ans :

« Je serrais la main de Catherine et nous arrivâmes dans la salle. Nous attendîmes longtemps. Je n'avais plus une goutte de sang dans mes veines lorsqu' enfin, on appela mon nom. Je m'avançai sans voir ni entendre ; je mis ma main dans la caisse et je tirai un numéro. Monsieur le sous-préfet cria : numéro 7 ! Alors, je m'en allai sans rien dire (passer la visite médicale)... Je montai donc l'escalier dans un trouble extraordinaire sans pouvoir remuer la langue... Bon pour le service ! Je me rhabillai dans un désespoir épouvantable. Tout à coup, je fus dans l'escalier... je poussai un sanglot terrible ; je serais tombé du haut en bas si la tante Gredel ne m'avait pas soutenu ; je pleurais comme un enfant et Catherine aussi. »

A Blagnac, les causes de réforme de conscrits pour raison de santé concernent surtout les accidentés du travail agricole et les indigents fragilisés par une pénible existence : Lavagne Antoine et Marceillac Antoine souffrent d'un ulcère malin à la jambe, Sabit Bernard d'une hernie, Guimbaud Dominique est de faible constitution, Cazères Jean manchot, Desclaux Raymond bossu et beaucoup sont boiteux ou estropiés. (A. M. Bl. :3H2-1H4)

Pour les autres, la tentation de simuler une maladie est courante comme l'atteste une correspondance du préfet adressée au maire de Blagnac (A. M. Bl. : 1H15).

f DIVISION MILITAIRE,  34^{me} DEMI-BRIGADE DE LIGNE.

3 BATAILLON. *(Bil)*

CERTIFICAT D'EXISTENCE.


Nous Membres composant le Conseil d'Administration du *troisième* Bataillon de ladite demi-Brigade, soussignés, certifions & attestons que le Citoyen *Gulhaume Marceau Remptastand Billard Bossé de Commune de Blagnac chef de* *Compagnie* de la *trouzième* Compagnie, Fils de *Jean* & de *Jacquette Roumier* né à *Blagnac* Canton de *Blagnac* Département de *la Haute-Garonne* âgé de *vingt sept* ans, est maintenant au *10^e Corps* & qu'il y fait son service en ladite qualité, depuis le *1^{er} Juin* *Chimidor* en foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat pour lui servir & valoir ce que de raison.

Fait en conseil assemblé, à *Noie* le *21^{er} Vendémiaire* l'an *Sept* de la République Française, une & indivisible.

Remptastand (Signature du Commandant de la Compagnie.)

Barboux capitaine

Lacombe capitaine



« Certificat d'existence du remplaçant du Blagnacais Hilaire BOSCH Archives familiales Jean-Louis ROCOLLE Blagnac »

Il lui demande « de s'informer discrètement pour savoir si les conscrits Cazeneuve Jean et Gironis Bernard sont bien atteints du mal d'épilepsie. »

Signalons que vers 1811, l'âge moyen des conscrits blagnacais est de vingt-et-un ans et leur taille moyenne de 1,62 m (A. M. Bl.)

Interdits à l'origine de la loi de 1798, les remplacements rémunérés de conscrits désignés pour l'armée sont autorisés en 1802 sous la pression de la bourgeoisie. Dix ans à peine après la proclamation du principe républicain d'égalité, cette décision profondément injuste met les fils de parents assez fortunés pour financer un tel projet à l'abri des dangers de la guerre. Elle contribuera au soulèvement progressif de résistance et de révolte contre la conscription.

Le contrat de remplacement est conclu devant notaire entre les parents du remplacé et le remplaçant. Par discrétion, ce dernier est choisi parmi les candidats presque toujours étrangers à la commune, motivés par la volonté de mettre fin au péril de leur vie à leur précarité, voire à leur misère. Le prix du remplacement, très élevé dès 1803, augmente d'autant plus que la guerre s'étend. Il atteint des sommes considérables au début de la cruelle guerre d'Espagne et des sommets en 1813 lorsque les jeunes gens, depuis peu sortis de l'adolescence sont, à leur tour, envoyés sur les champs de bataille.

En 1799, Guillaume Mascaron, natif de Saint-Lys en Haute-Garonne, remplace le Blagnacais Hilaire Bosc. Méfiant, Jean Bosc père du remplacé, demande si le nommé Mascaron honore bien son contrat et n'est pas porté déserteur. La réponse des officiers du bataillon est rassurante. Le remplaçant est bien présent à Nice, sous les drapeaux. Il s'apprête à participer à la campagne militaire d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Souhaitons, pour la morale, qu'il en soit revenu indemne. (voir illustration du document dans le texte)

En 1803, le Blagnacais Jean Delmas est remplacé par Pierre Fournier, âgé de vingt-deux ans (A. M. Bl. :1H3). Cette liste n'est assurément pas exhaustive. L'autorisation de remplacement ne sera définitivement abrogée que le 1^{er} Février 1868.

Le mariage reste le moyen le plus efficace pour échapper à la conscription. Conséquence : la nuptialité évolue fortement en fonction de l'aggravation du conflit. A Blagnac, la moyenne annuelle de mariages passe de dix-neuf pendant les guerres de la Première République à dix pendant les trois paisibles années suivantes. Sous le Premier Empire, la moyenne passe de seize mariages par an pendant le long affrontement européen à cinq pendant l'année 1814 marquée par le retour provisoire de la paix. (A. M. Bl.)

En France, de très nombreux mariages fictifs sont célébrés, au grand désespoir des préfets responsables du respect des cotas d'incorporation de soldats. Les registres municipaux blagnacais ne révèlent aucun exemple d'union prêtant à suspicion. On ne peut pas en dire autant de beaucoup de villages haut-garonnais comme Pointis-Inard. Les registres municipi-



« Vive les mariés ! par RIOU, vers 1810 »

paux de ce joli hameau commingeois révèlent qu'entre le 26 janvier et le 29 octobre 1813, quatre jeunes gens de dix-neuf à vingt-quatre ans peu enclins à guerroyer, épousent quatre dames de cinquante-neuf à soixante-dix-neuf ans. L'affaire remonte à près de deux siècles mais, bien qu'il y ait prescription, nous garderons malgré tout le secret concernant les noms des heureux mariés.

Le projet de décret présenté par le ministre Lacué en juillet 1807 supprime l'exemption de conscription pour les très jeunes maris de femmes âgées de plus de soixante ans mais, peut-être par peur du ridicule, Napoléon refuse de le signer et de le mettre en application.

La résistance à la conscription



« Gendarmes et réfractaires, par Bernard COPPENS »

Après l'euphorie des premières victoires, la perspective d'un long conflit européen devient une évidence. De plus, le récit des souffrances des soldats en guerre raconté par les réformés pour blessure au combat suscite l'inquiétude. L'abondance des avis de décès concernant les tués dans les batailles ne fait qu'aggraver les craintes.

« Le préfet au maire de Blagnac : *Vous trouverez ci-joint l'extrait mortuaire de monsieur Achille Dupré, fusilier à la 26e d'infanterie de bataille, natif de Blagnac. Vous voudrez bien le faire passer aux parents du défunt. Je vous salue.* »

Par cette note laconique, le chirurgien Dupré apprend la mort de son fils unique survenue le 24 février 1800. (A.M. Bl. :2H6)

Les fantassins blagnacais François Bacalérie et Jean Hérisson décèdent pendant les campagnes militaires du Premier Empire. Le premier, âgé de vingt-quatre ans, meurt à Oviedo (Espagne) le 28 Décembre 1811, le second à Mayence (Allemagne), le 4 mars 1814. (Registre des décès A.M. Bl.). Et tant d'autres !...

Dès 1796, de nombreux réfractaires choisissent la clandestinité pour échapper à l'enrôlement. Traqués par les gendarmes, ils bénéficient cependant de la protection d'une partie de la population. Les premiers actes de résistance collective se produisent en 1799. Le 1^{er} août, des troupes armées toulousaines sont envoyées à Blagnac, à la demande du maire et sur ordre du Préfet, pour « accélérer » le départ des conscrits. Les témoignages recueillis par le Blagnacais Bertrand Lavigne auprès des acteurs de cette époque, confirment la tiédeur guerrière de plusieurs de nos anciens :

« Les jeunes gens ne se rendent pas aux ordres de départ pour l'armée d'Italie. La liste des récalcitrants est dressée (page 233)... Les soldats des levées restent dans leurs foyers et désertent. Le gouvernement fait publier le 6 octobre 1796, un décret amnistiant les déserteurs qui se rendront à leur corps d'armée. La mesure ne produit aucun effet. Considérée comme une faiblesse, elle ne fait qu'empirer le mal. (Page 238 in Histoire de Blagnac de Bertrand Lavigne) »

Pour contraindre les réfractaires, les autorités s'en prennent à leurs parents . Les moyens de pression généralement employés contre eux sont les lourdes amendes, les emprisonnements et surtout l'envoi de « garnisaires ». Il s'agit de militaires que les malheureux doivent loger, nourrir et solder jusqu'à ce que leur fils, culpabilisé, accepte de se soumettre. Extraits d'archives :

« 1^{er} juin 1799. Blagnac : les conscrits Hilaire Marceillac, P. Laborde, M. Pressac et Gaspard Bezard ne s'étant pas présentés aux officiers recruteurs, des garnisaires seront envoyés chez eux. » (A.D.H.G)

«Le préfet au maire de Blagnac, 1^{er} février 1806 :

Je vous prie, monsieur, de placer en garnison le canonnier que je vous envoie chez les parents de Reynier Jean et Bergès Georges, réfractaires. Ce militaire sera logé et nourri et recevra 2 francs par jour pour chaque conscrit jusqu'à ce qu'ils se soient présentés à monsieur le capitaine du recrutement. Le militaire devra être placé chez les deux conscrits à la fois et payé tous les jours. Je vous recommande la stricte exécution. Veuillez m'accuser la réception de cette lettre. J'ai l'honneur de vous saluer. » (A.M. Bl.: 2H4)

Les deux lettres suivantes toujours expédiées par le préfet du département au maire de Blagnac, confirment la bienveillance des villageois pour les conscrits réfractaires de la commune.

«Toulouse 8 mai 1808 : Je suis informé, monsieur le maire, que des conscrits déserteurs et autres individus suspects trouvent les moyens de fuir en passant les rivières navigables.

Vous voudrez bien en conséquence donner les ordres les plus sévères aux bateliers et conducteurs de bacs et bateaux de votre commune de ne recevoir aucun individu paraissant, par son âge, appartenir à la conscription... Ceux qui, non porteurs de passeport et qui ne justifieront pas devant vous avoir satisfait aux lois sur la conscription, doivent être arrêtés et conduits à Toulouse. » (A.M. Bl.: 1H2)

«Toulouse 25 juin 1806.

Je suis instruit, monsieur, que vous avez chargé le garde champêtre de votre commune de conduire monsieur Satelle Jean devant monsieur le commandant de gendarmerie.

Cet officier chargea le garde champêtre d'une lettre pour moi dans laquelle il me demandait mes ordres. Le garde champêtre a disparu et n'a plus reparu chez monsieur le capitaine. Je vous invite à me dire :

Quelle est la situation de monsieur Satelle relative à la conscription ?

Ce que le garde champêtre a fait de cet individu et pourquoi il n'a pas exécuté l'ordre qu'il avait reçu de vous ?

J'ai l'honneur de vous saluer. » (A.M. Bl : 1H15)

Cette dernière lettre se passe de commentaire.

Les insoumis capturés sont expédiés au bataillon de réfractaires caserné à l'intérieur de la citadelle de Perpignan où ils reçoivent une instruction militaire « musclée». Tondus et vêtus d'un uniforme spécial, ils sont soumis à une discipline très rigoureuse, entourés par les remparts de l'imposante forteresse qu'ils n'ont pas le droit de franchir.

Malgré cet arsenal répressif, la résistance à la conscription ne cesse de s'amplifier dans tout le pays jusqu'à l'effondrement de l'Empire.

Sous les drapeaux

Les conscrits blagnacais incorporés dans l'armée sont dirigés, à pied, vers leurs régiments stationnés le plus souvent bien loin de leur commune. Arrachés à leurs familles, ils ressentent crainte et tristesse pendant les premières semaines de vie militaire. Grâce à leur faculté d'adaptation, ils finissent cependant par accepter leur sort avec fatalisme.

Progressivement, les camarades de régiment remplacent les amis blagnacais, le drapeau tient lieu de repère comme auparavant le clocher de l'église Saint-Pierre et l'esprit de corps se substitue à la solidarité villageoise. Il leur reste alors à franchir un obstacle incontournable pour perdre le statut de conscrit et mériter celui de soldat : le baptême du feu.

A Blagnac, 16 d'entre eux sont décorés, en 1857, de la médaille de Sainte-Hélène honorant les vétérans des guerres de la Première République et du Premier Empire. Le plus jeune a soixante-trois ans, le plus âgé quatre-vingt-quatre ans. (A.D.H-G : 2R315)

A cette occasion, sans doute se remémorent-ils leurs années de jeunesse.

Laissons le mot de la fin à leur compagnon d'épopée Marc Desbœufs, ancien conscrit perpignanais puis soldat de Napoléon. En conclusion de ses « souvenirs d'un soldat de l'Empire » rédigés en 1847, il écrit :



« Jeunes conscrits de 1813, par RAFFET »

« Le souvenir de ces quinze années de vie aventureuse, de ces jours de gloire et de désastre, de tous ces héros d'une époque mémorable, de ces beaux régiments qui ne sont plus, viennent sans cesse hanter mon esprit. »

Jacques SICART

Bibliographie

- PIGEART (Alain) : La conscription au temps de Napoléon
B. Giovangelli éditeur 2003
- COPPENS (Bernard) : L'Empire de Napoléon
Editions Casterman 1987
- ERCKMAN-CHATRIAN : Histoire d'un conscrit de 1813
Réédition Hachette 1978
- DESBŒUFS (Capitaine) : Les étapes d'un soldat de l'Empire - Souvenirs
Réédition - Librairie des 2 Empires 2000
- JOSE DHERS : Petites histoires de Comminges
Société des Etudes de Comminges.
- Revue BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE n° 17
- A.M. Bl : Archives municipales de Blagnac
- A.D. H-G : Archives départementales de la Haute-Garonne

PAUVRETÉ ET ASSISTANCE A BLAGNAC DU XVIII^e AU XX^e SIÈCLE

De tout temps, les Sociétés se sont trouvées confrontées au phénomène de la pauvreté. La lutte contre ce fléau, jamais interrompue depuis, prend des formes diverses selon les périodes et les lieux.

En France, l'aide aux pauvres et particulièrement aux pauvres malades qui répondent à certains critères, s'inspire de la charité et de l'entraide. Comme la Sécurité Sociale a fêté, il y a tout juste un an, son sixième anniversaire, il nous a paru intéressant de décrire le fonctionnement de l'assistance, dans notre région et particulièrement à Blagnac, avant la création de cette institution.

Toulouse s'est dotée dès le Moyen-âge de structures hospitalières ou autres bénéficiant aux populations défavorisées de cette ville et des villages avoisinants dont Blagnac fait partie. Les documents d'archives blagnacais beaucoup moins anciens, ne permettent de connaître les secours prodigués aux pauvres que depuis le XVIII^e siècle.

La Charité sous l'Ancien Régime

Le bureau de charité

La Charité, qualifiée de vertu théologique avec la Foi et l'Espérance par le Christianisme, devient impérative dans la vie quotidienne des adeptes de cette religion. Les hagiographies font toutes son apologie. Pour la mettre en pratique, les chrétiens, en particulier les plus aisés, aident, secourent, assistent les pauvres en cas de pénurie ou de maladie.

Mais ces initiatives privées ponctuelles et aléatoires, obligent le pouvoir à concevoir des organismes plus sûrs. En 1544, François I^{er} crée « le bureau général des pauvres » chargé de recueillir des fonds pour les établissements recevant des malades indigents.

A Toulouse, Monsieur Michel Taillefer rappelle qu'en 1505, cinq hôpitaux, dont le futur Hôtel-Dieu Saint-Jacques, régis par une administration commune, jouent ce rôle.

A Blagnac, un hôpital érigé peut-être dès le XIII^e siècle, est attesté en 1656. A cette date, il nécessite des réparations. Administré par les consuls, il se compose d'une maison, d'une grange et d'un jardin situés sur l'emplacement du cimetière actuel. Comme l'affirme Bertrand Lavigne « il ne pouvait guère servir qu'à accueillir les passants et les étrangers ». Lors de la peste de 1652, certains Blagnacais atteints par cette terrible maladie, ont probablement occupé ce lieu éloigné du village. Le 7 avril 1737, l'archevêque de Toulouse fait une visite pastorale et note que « l'hôpital n'existe plus ».



Le paysan payant la dîme (gravure de 1761 d'après Eisen.
Bibliothèque des Arts Décoratifs à Paris)

Les Blagnacais ne négligent pas pour autant les pauvres. Le 21 juin 1615, réunie en assemblée générale, la communauté « délibère de prendre les mesures nécessaires pour contraindre le Chapitre de Saint-Sernin (...) à donner aux pauvres de la localité, le sixième des dîmes qu'il prélève sur le lieu de Blagnac, ainsi que cela se pratiquait autrefois ».

D'après cette délibération, cette forme d'aide due par le Chapitre de Saint-Sernin semble ancienne, bien antérieure au XVII^e siècle. Les dérobades de ces décimateurs se renouvelleront...

A la fin du XVII^e siècle, Toulouse n'a plus que deux hôpitaux : l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, établissement de soins, et Saint-Joseph de la Grave à la fois orphelinat et hospice (établissement d'accueil des pauvres et des malades miséreux). Au cours du siècle suivant, le nombre de malades, d'enfants abandonnés ne cesse de croître aussi les besoins de ces établissements augmentent et leurs ressources diminuent.

La situation précaire de ces hôpitaux explique sans doute l'arrêt du Parlement de Toulouse. En effet, le 22 janvier 1752 « la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse » ordonne aux consuls de Blagnac et des autres communautés de la région « d'établir un bureau de charité pour la subsistance des pauvres (...) composé d'un juge, du procureur judiciaire, d'un consul, de Monsieur le curé, de bourgeois notables élus (...) et d'un trésorier pour recueillir les fonds... » Les notables blagnacais choisis en tant que commissaires se nomment : Jean Puntis, Ode Gaillard, Antoine Delpon et Jean Landreau ; Bernard Cazeneuve devient trésorier.

Les membres de ce bureau doivent demander « l'aumône chez Messieurs les Bientenants et chez les habitants » de Blagnac et noter le don de chacun « le leur laissant à leur discrétion ». Ceux qui ne donnent pas spontanément sont taxés suivant l'importance de leurs biens.

La distribution de cet argent se fait dans « la maison de ville » selon les instructions données par le curé et un consul. « Chaque année, le trésorier rend compte de sa gestion à Monsieur le curé et aux consuls ».

Ces dons en argent désavantagent, en fait, les pauvres qui doivent acheter des céréales au moment où les prix sont au plus haut : période de soudure ou mauvaise récolte. Toutefois, lorsque les fonds le permettent « les pauvres reçoivent du pain lorsqu'ils assistent aux processions des Rogations et pendant les fêtes de Noël ».

Le 11 septembre 1756, Jean Rocolle fourmier qui « a été nommé trésorier de l'argent des pauvres » depuis deux ans est remplacé par le prêtre Jean-François Cazeneuve. Le trésorier joue un rôle particulièrement important, puisque les membres du bureau le délèguent pour recueillir l'aumône de tous les habitants.

Jusqu'en 1760, Jean Rocolle et Jean-François Cazeneuve se relaient pour occuper cette fonction. Le 27 avril 1760, Bertrand Marques succède à Jean-François Cazeneuve.

Apparemment, le bureau de charité cesse de fonctionner entre 1764 et 1774, mais l'absence de délibérations durant cette période ne permet pas de connaître la date exacte.

Par contre, celle de sa réouverture ne fait aucun doute. En effet, le 3 avril 1778, la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse rend un arrêt sommant les consuls « d'établir un bureau de charité pour le soutien des pauvres ». Le seigneur et baron Claude Amieu, ou en son absence, le juge, préside ce bureau composé comme le précédent, du procureur judiciaire, de Monsieur le curé, du premier consul et de notables. Les personnalités les plus représentatives de ce bureau sont : M. Cazeneuve prêtre, M. de Gary avocat, ancien capitoul, M. Monier et M. Romenguère aussi avocats au parlement ». Bertrand Marques est à nouveau nommé trésorier et le restera jusqu'en 1788. Valérie Botosso note que « sa profession de tailleur lui permettait d'avancer l'argent nécessaire pour les médicaments contre les épidémies très meurtrières à partir de 1777 ».

Les indispensables ressources proviennent des dons, peu nombreux, semble-t-il et surtout des ecclésiastiques décimateurs. Nous avons déjà parlé de la mauvaise volonté du Chapitre de Saint-Sernin à ce sujet. Les consuls, représentants du pouvoir civil, se plaignent de cette attitude, en particulier en février 1782 où « il y a beaucoup de pauvres qui sont dans la dernière nécessité sans compter d'autres familles honteuses n'osant pas faire connaître leur triste état que l'on trouverait morts de faim dans leurs propres maisons » sans la charité de certaines personnes.



« Pauvres, mais dignes - Tableau de Le Nain : la charrette du boulanger »

Malgré ces circonstances dramatiques, les décimateurs n'envoient que trente livres par an au curé pour « fournir le bouillon et l'entretien des pauvres les plus nécessiteux ». Les consuls se disent « outrés » et se demandent comment ces ecclésiastiques osent donner une si modeste somme comparée à l'importance des revenus qu'ils sortent de Blagnac », revenus qu'ils estiment à onze ou douze livres. Ils rappellent « qu'un tiers de la dîme doit être employé à l'entretien et à la nourriture des pauvres du lieu, l'autre tiers aux autels, ornements, vases sacrés, bougie et huile pour les lampes de l'église et le dernier tiers au propre entretien » des décimateurs. Au lieu de cela, selon les consuls « ils ont détourné ces revenus à leur profit, notamment pour un maître-autel ».

La communauté par l'intermédiaire des consuls demande trois cents livres par an et donc dix fois plus que la somme effectivement versée.

Le cas de Blagnac n'est ni isolé, ni exceptionnel. Monsieur Georges Frèche écrit « Tous les textes sont catégoriques depuis un Capitulaire de 801 (...) : un tiers des dîmes doit être consacré aux œuvres charitables. En fait, les sommes perçues dans la région toulousaine comme dans la France sont bien moins élevées. Les décimateurs (...) s'acquittent de cette charge avec une mauvaise volonté évidente, ce qui rend cette ressource aléatoire... »

Dans les cahiers de doléances rédigés le 25 mars 1789, les Blagnacais, comme de nombreux villageois de la région, se plaignent « de la part insuffisante prise par les décimateurs dans l'action des bureaux de charité ». Nous pouvons lire dans l'article 15 : « Etablir un bureau de charité dans la communauté et doter ce bureau d'un sixième de la dîme appartenant aux décimateurs, lequel bureau emploiera le sixième de cette dîme :

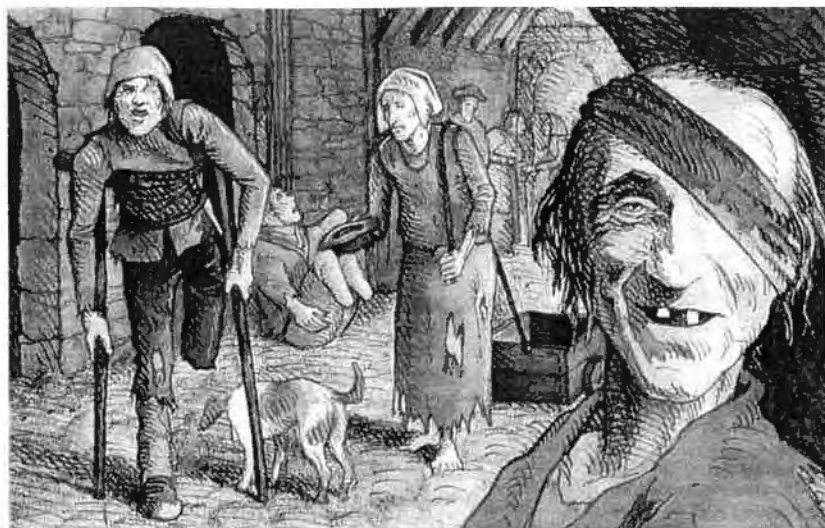
1) à salarier un chirurgien ou médecin pour les pauvres malades et une sage-femme bien instruite pour les accouchements des pauvres femmes ;

2) à pourvoir aux remèdes et aux bouillons nécessaires aux pauvres (...). Cet article doit être exactement suivi parce que les décimateurs (...) ont négligé de secourir les pauvres, le curé rejetant cette obligation sur les gros décimateurs, et les gros décimateurs sur le curé, ce qui laisse les pauvres malades sans aucun secours dans les plus urgents besoins. »

Le Grand Renfermement

Mais, depuis le XVII^e siècle, le problème de la charité est souvent confondu avec un problème de sécurité, car les pauvres inquiètent : d'après certains, ils représentent une menace pour l'ordre social.

Les pauvres à secourir représentent environ 20 % de la population



« Des mendiants pas très rassurants ! » (illustration de Claude et Denise Millet)

blagnacaise. Ce sont essentiellement, comme dans les autres villages, les « brassiers » ou « journaliers » qui habitent une modeste maison entourée d'un maigre lopin de terre, les veuves se retrouvant sans ressources après le décès de leur conjoint, les vieillards, les infirmes mais aussi les domestiques (valets et servantes), les bergers et parfois les petits artisans.

Les pêcheurs, très nombreux à Blagnac (52 au début du XVIII^e siècle), comme dans tous les villages en bordure de la Garonne, vendent les poissons à Toulouse, ce qui leur procure un supplément de ressources, minime en fait, car fortement amputé par les taxes de l'octroi. Les gros propriétaires, nobles et bourgeois, parlementaires pour la plupart, résident à Toulouse. Ces « Bientenants-forains » confient leur domaine blagnacais en général très morcelé à un fermier ou un métayer autour duquel travaille tout ce peuple de brassiers et de domestiques.

Si la grande famine de 1695 épargne Blagnac, l'hiver très vigoureux de 1709, la sécheresse longue et intense de 1723-1724 et des années précédant la Révolution détruisent les récoltes et provoquent la disette et le chômage de cette population fragile plongée dans la misère, la

« Un certificat de pauvreté délivré par le curé de Blagnac en 1786 »

Monsieur le Curé de Blagnac, Monsieur Géraude Sembres -
 veuve de Guillaume Sigonne a plusieurs fois ses plus petits sont
 Catherine petite Marie & Guillaume quelle dit dans l'impuissance de
 mener mieux plus pressants des uns sans aucun bien son Mary -
 Guillaume Sigonne a vant été pour par la misère le Sirey
 achoméil de Jacques de la Roche de Toulouse on se est mort cette
 même année par suite de sa misère dont je doute que son état pour
 présent Messieurs Les Administrateurs de l'Hopital de la Grave de
 vouloir luy recevoir au nombre des pauvres de cette maison les trois
 enfants dont le nom est ci-dessus afin de luy donner la faculté de
 pouvoir se souvenir elle même de se donner un secours égal au
 reste de la famille que fera en votre qualité de Motif de plus
 desont de l'indigence de son famille l'eluy de manques vive
 reconnaissance en foy de la a l'indigence de 1786
 L'Archevêque Curé

Le Contreleur de l'Hopital de l'Hopital Général N. Joseph
 de la Grave Secrétaire des Bon plaisir de S. Lital de
 l'Archevêque de Toulouse, de Marie & Guillaume Sigonne
 luy a été fait de l'indigence de son famille et joint au certificat de
 pauvreté pour être placé au nombre des pauvres de l'indigence
 de 1786

Géraude Sembres, réduite à la misère par le décès de son mari, doit abandonner les trois plus jeunes de ses six enfants à l'hospice de la Grave. (Fonds Jean-Louis Rocolle)

maladie et parfois la mort. Les métayers ou les petits bourgeois « dans la gêne » sont dits « honteux » par les curés parce qu'ils n'osent pas demander des secours. Le bureau de charité leur doit assistance aussi bien qu'à ceux qui se font connaître.

Ces crises dramatiques que nous venons de mentionner, réduisent certains à la mendicité. Sous Louis XIV, ce fléau touche en moyenne le dixième de la population de la région toulousaine. La situation ne s'améliore pas durant le XVIII^e siècle. A la veille de la Révolution de 1789, soixante-deux chefs de famille blagnacais sur environ trois cents doivent avoir recours à la mendicité. Ces nécessiteux peuvent, munis d'un certificat de pauvreté délivré par le curé, être admis à l'hospice de la Grave.

Mais ceux qui mendient par paresse font peur car ils risquent de se livrer au vol ou à la prostitution, ils ne sont pas dignes d'être secou-



« A droite, la porte de l'atelier de menuiserie (l'inscription est à peine visible au-dessus) du dépôt de mendicité de La Grave » (cliché D. Aspe)

rus et dès le XVI^e siècle, par décision de François I^{er}, ils sont pourchassés et enfermés dans des hôpitaux. A Toulouse, cette politique du Grand Renfermement connaît des hauts et des bas selon les moyens financiers. Constatant l'inefficacité de ce système, un édit royal du 3 août 1764 crée les « dépôts de mendicité », véritable prison où les mendiants, effectuent des travaux forcés, l'oisiveté étant considérée comme nocive. Celui de Toulouse s'ouvre à l'intérieur de l'hospice de la Grave, deux ans plus tard, en novembre 1766.

Au cours du XVIII^e siècle, les mentalités évoluent : la pauvreté et les pauvres semblent perdre leur caractère sacré. Les pouvoirs publics veulent imposer une assistance sélective rejetant les « mauvais » pauvres fainéants, vagabonds, délinquants et favorisant seulement les « bons » contraints de mendier par les circonstances économiques, leur âge ou leur faiblesse. D'après P. Barthès, en septembre 1765, les Capitouls font porter à ces derniers une plaque aux armes de la ville afin de mieux les reconnaître.

A Blagnac, la délibération de février 1782, évoquée plus haut, suppose la prédominance du nombre des « bons » pauvres.

Les innovations du XIX^e siècle

Le bureau de bienfaisance

La Révolution de 1789 ne change guère la condition des pauvres. Les délibérations du bureau de bienfaisance (appelés encore bureau de charité jusqu'en 1831) et les recensements qui commencent à Blagnac en 1831 sous la Monarchie de Juillet, apportent de précieux renseignements sur cette population soumise à la précarité.

En ce qui concerne l'agriculture, les brassiers restent les plus nombreux : 131 en 1831 (population totale : 1465) ; 108 en 1836 sur 1538 habitants. Les journaliers passent de 22 à 51 durant ces cinq années. D'ailleurs, le mot « brassier » disparaît durant l'éphémère Seconde République remplacé par « journaliers, ouvriers et domestiques agrico-

les ». Quel que soit leur nom, ils représentent avec les valets de labour, bergers, vachers... 17 à 18 % de la population blagnacaise et dépassent 25 % sous le Second Empire. Nous livrons ces chiffres avec prudence car tous les recensements ne sont pas faits sur le même modèle.

Ces travailleurs agricoles vivent misérablement mais n'ont pas tous besoin de secours. Le recensement de 1846 ne mentionne que 16 indigents, celui de 1851, 13, auxquels il faut ajouter 26 infirmes, 2 aveugles, 6 borgnes, et un aliéné soigné à domicile. En 1861, nul « mendiant, vagabond, bohémien » n'habite dans la commune, la population de 1683 habitants ne compte « ni crétin, ni idiot » seulement deux aliénés. Les recensements de 1856 et de 1872 ne donnent aucun renseignement sur le nombre de pauvres ; pourtant d'après les délibérations du bureau de bienfaisance, vingt-cinq garçons indigents fréquentent l'école en 1869 et trente-deux en 1870 sur environ quatre-vingt dix élèves.

Après la Révolution, les fonds des ecclésiastiques n'alimentent plus les dépenses très coûteuses de l'assistance. A l'entretien des pauvres dans les hôpitaux, les gouvernements successifs préfèrent favoriser le maintien à domicile.

Les « bureaux de bienfaisance » créés par la loi du 7 frimaire de l'An V, complétée par l'arrêté du 7 germinal au 13 (18 mars 1805) ont cet objectif. Distincts des hôpitaux, ils dépendent de l'administration municipale sous la tutelle du préfet. Les communes de la Haute-Garonne reçoivent en novembre 1821, le règlement à respecter pour gérer ces bureaux suite à l'ordonnance royale signée par Louis XVIII le mois précédent.

Jusqu'à la III^e République, le préfet nomme les membres de ce bureau au nombre de cinq, puis de six. Renouvelés en principe tous les ans, ils peuvent occuper cette fonction plusieurs années consécutives. Ils prêtent serment au Roi ou à l'Empereur.

En 1830, Bertrand Dadé déclare « je jure fidélité au roi des Français (Louis Philippe) obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du

royaume » ; en 1860, P. Pradet jure « obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Ces membres sont issus de la société civile, le prêtre n'y assiste pas, tandis que le maire préside très souvent ce bureau. Parmi eux, nous retrouvons des noms connus.

Par exemple, en 1830 : Jean Miquel, Arnaud Lavigne, Guillaume Bousquet, Raymond Desclaux, Arnaud Melliorat ; en 1847 : les propriétaires Pierre Hérisson, Jean-Louis Miquel, Michel Cantayre, Blaise Marques et le cordonnier Jean Tirul ; en 1851 : Bertrand Lavigne, vétérinaire et les propriétaires François Pressac, Pierre Hérisson, Michel Cantayre, Bernard Bosc et Guillaume Bousquet ; en 1879 : Jacques Clerc, Couderc fils, Auguste Delpon, Pierre Marceillac, Arnaud Melliorat, Victor Thierry, tous propriétaires à l'exception du passementier Couderc ; en 1935, **sans intervention préfectorale** : Mignard maire, Bonifas, Colmel, Marceillac, Daubèze, Amiel. En 1945 : Puig, Amiel, Samazan, Carreyn, Rabary, Rivière, Mons, Peyrouzet, Verges, Daubèze et Madame Roche approuvent le budget du bureau de bienfaisance.

Dans ces listes, prises à différentes époques, de nombreux Blagnacais retrouveront les leurs !

Les recettes de ce bureau proviennent de la participation de la commune (100 francs par an), de dons, de quêtes « provoquées » au besoin, du « dixième des recettes des bals, concerts et autres lieux d'amusement public. »

Dans les cas exceptionnels, les membres du bureau demandent un « crédit supplémentaire » au préfet.

En décembre 1833, « ne disposant que de 71,90 francs (l'excédent des recettes étant placé au Trésor Royal) », ils sollicitent une aide financière de 100 francs. En effet, ils ne peuvent faire face aux dépenses occasionnées par « le grand nombre de pauvres et indigents atteints de maladie, notamment par le mal appelé grippe » (souligné dans le document) et par la fourniture « des cercueils pour l'enterrement de ceux qui ont succombé à cette maladie. »



« L'hiver et les pauvres – par Pierre Joubert »

Vingt ans plus tard, en décembre 1853, la demande de crédit supplémentaire se justifie pour venir en aide aux pauvres sans travail et donc sans salaire, suite à l'abondance « de neige tombée dans la contrée ».

Sous le Second Empire, le ministre de l'Intérieur débloque une somme globale pour l'assistance, répartie ensuite dans les départements et distribuée à chaque commune par les préfets. Par exemple, le décret impérial du 22 septembre 1855 « ouvre un crédit extraordinaire de dix millions de francs pour les secours aux communes et aux bureaux de bienfaisance pendant l'hiver prochain ». La part de la Haute-Garonne s'élève à cent mille francs, celle de Blagnac à deux cent quatre-vingts francs (il en faudrait quatre cents !).

Le règlement de 1821 fixe clairement les caractéristiques des personnes à secourir, divisées en trois classes : Première classe : les pauvres ; seconde classe : les infirmes et troisième classe : les abandonnés. La liste de tous ces misérables doit être envoyée à la préfecture.

« Les pauvres comprennent

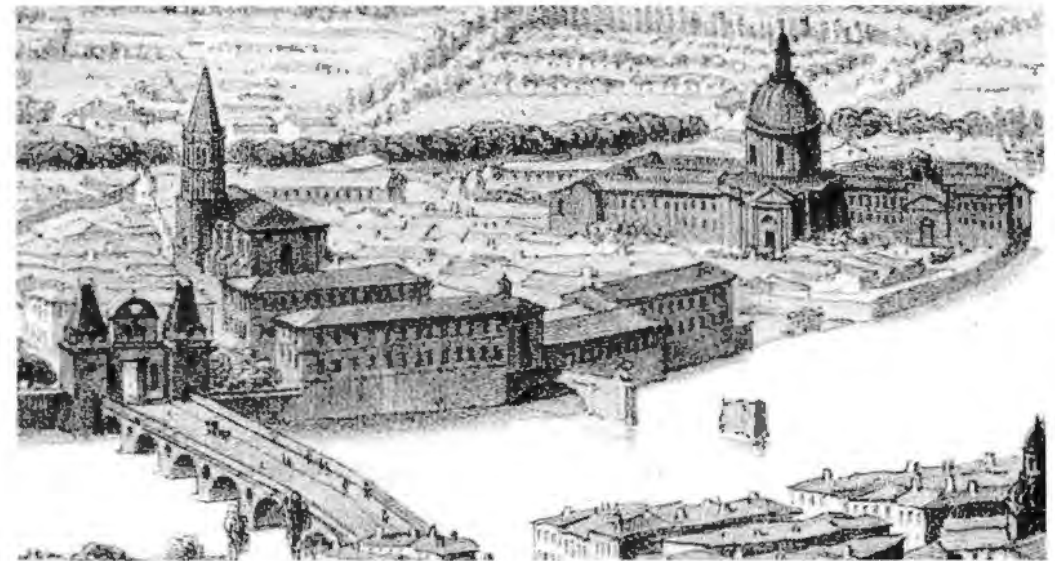
1) les individus qui vivent du travail de leurs mains ou en sont privés momentanément sans qu'il y ait de leur faute ;

2) les familles auxquelles des malheurs imprévus enlèvent leurs moyens d'existence »

Les secours, donnés seulement dans le cas où on ne peut « procurer de l'ouvrage », ne sont plus en argent comme au siècle passé mais en nature : nourriture, vêtements et combustibles. Par contre, les critères d'ordre moral subsistent. « Les individus » qui se trouvent « dans le besoin par paresse ou inconduite » ne peuvent pas « être portés dans cette classe. »

Il faut « secourir les malheureux, mais être rigoureux pour ne pas alimenter le vice et la paresse. »

En ce qui concerne les individus de la seconde classe, les membres du bureau de bienfaisance doivent vérifier « qu'ils sont réellement malades ou infirmes ». S'ils sont soignés à domicile, le bureau paie les médicaments. Si leur maladie est vraiment trop grave, le bureau délivre un certificat pour leur admission à l'hôpital ou à l'hospice de Toulouse et participe aux frais. Les vieillards soignés chez eux ou envoyés à l'hospice appartiennent à la troisième classe.



« L'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et La Grave vers 1850 – Lithographie de Villemin – Fonds Editions Privat »

Les ateliers de charité

Pour combattre « l'oisiveté mère de tous les vices » selon la formule bien connue de Denys Caton (III^e s. après J.-C.), le bureau de bienfaisance ouvre un « atelier de charité » afin d'employer les indigents sans travail à des ouvrages de travaux publics. Apparues au XV^e siècle, ces institutions, réglementées par Louis XIV en 1685 et 1699, sont encore utilisées au début du XX^e siècle (en 1930 « les nombreux chômeurs » construisent le mur du cimetière – cf. revue n° 26 page 21).

En mars 1792, le canton de Blagnac reçoit cinq cents livres « pour former des ateliers de charité ». Les représentants de « Blagnac », Beauzelle, Seilh et Aussonne se réunissent pour choisir les chemins à faire réparer. Blagnac opte pour celui « allant à Saint-Exupère », Beauzelle pour celui « allant du village à Seilh », Seilh pour celui « allant du village aux Tricherries » et Aussonne pour celui « venant de Seilh et passant entre le château et le cimetière. »

En décembre 1846, le préfet « invite » par une circulaire « les maires du département à provoquer auprès des conseils municipaux l'ouverture de chantiers de bienfaisance afin de procurer des moyens d'existence à la classe nécessiteuse qui se trouve accidentellement sans ouvrage à cause des rigueurs de l'hiver. » Les conseillers municipaux de Blagnac, réunis le 7 février 1847, après une longue discussion et un vote, se décident pour le chemin d'Aussonne. Ils précisent bien que « dans ce chantier, ne seront reçus que les ouvriers nécessaires et indigents valides appartenant à la population communale ». Le ministre de l'Intérieur a accordé une subvention de 116 francs, la commune en ajoute 350.

Le Second Empire, en 1854, 1857, 1858, permet, grâce à des crédits plus ou moins conséquents, l'ouverture de nombreux chantiers semblables.

Le XIX^e siècle préconise l'assistance à domicile dans le but de réduire l'encombrement des hôpitaux et surtout les dépenses. Cette idée figure déjà dans « Le rapport sur la mendicité » rédigé en 1775 par

Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et remis à son ami Turgot, contrôleur général disgracié quelques mois plus tard.

Aux classes à secourir citées plus haut, s'ajoutent les filles mères. La façon de les juger n'a guère changé car avant leur « grossesse » il faut qu'elles soient « de bonnes vie et mœurs » mais les aider réduit le nombre d'enfants abandonnés. A partir du Second Empire, les jeunes mères célibataires reçoivent de la layette et cinq francs durant les premiers mois de leur bébé grâce au bureau de bienfaisance et parfois d'un complément accordé par la préfecture.

En décembre 1870, le président de la commission municipale en sollicite un pour Thérèse M... qui vient d'accoucher d'un garçon et qui désire le garder avec elle. Cette jeune fille « profession de passementière, native de Blagnac et y demeurant, se trouve dans l'indigence la plus absolue (...), sa mère veuve n'a d'autres ressources qu'un faible salaire de fille de service et par conséquent se trouve dans l'indigence... ». Même en travaillant, cette mère ne peut pas aider sa fille, son médiocre salaire ne lui permet même pas de vivre décemment.



« De pauvres paysannes par – Sébastien Bourdon »

Vers de nouvelles perspectives

Le financement des institutions de bienfaisance

Comme pour les fabriques et les confréries dont nous avons parlé dans le numéro précédent de la revue, les dons privés constituent la principale ressource du bureau de bienfaisance.

Heureusement, la générosité des Blagnacais se manifeste tout au long du XIX^e siècle et même au début du XX^e. Ces donateurs agissent par charité, pensant plus aux autres qu'à eux-mêmes.

En 1866, Pierre Lacroix qui a déjà fait un don à la fabrique de la chapelle Saint-Exupère pour le salut de son âme, lègue 500 francs au bureau de bienfaisance « pour le soulagement des pauvres » payables après son décès.

Rose Laporte épouse Duran lègue par testament en date du 6 mai 1834 « 500 francs aux pauvres honteux » du lieu où elle décéderait et « pareille somme aux sœurs de charité. »

Elle meurt à Blagnac le 28 septembre 1850. Son époux verse les 500 francs au bureau de bienfaisance de Blagnac, Toulouse revendique les autres 500 francs sous prétexte qu'il n'existe pas de sœurs de charité à Blagnac. Le préfet hésite et donne raison à Toulouse. Il s'en suit une polémique entre les deux communes ainsi qu'une bataille judiciaire qui ne prend fin qu'en 1860 au bénéfice des pauvres blagnacais « publics » ou « honteux ».

Cette histoire occupe une place importante dans le registre des délibérations du bureau de bienfaisance. A notre connaissance, c'est le seul legs qui ait posé problème.

Chacun donne selon ses possibilités ou selon son bon plaisir. En 1857, Raymond Desclaux, propriétaire, lègue 300 francs : en 1865, Jacques Raynaud, 15 francs. En 1917, Jean Daroles désire que « ses mille francs soient placés par le bureau de bienfaisance afin d'en attribuer les intérêts annuels aux pauvres de la commune ».

Certains préfèrent donner des terres ou des immeubles. Jean Lavigne, pharmacien à Paris, décédé le 21 avril 1894, fait don « de terres,

bois, pâtures » estimés par l'instituteur, Léon Cazeneuve, désigné comme expert, à 4 009,88 francs, une partie étant inondable et le reste « de bon rapport ».

En 1944, par testament olographe, Jean Patrice Delaux, lègue au bureau de bienfaisance « le mobilier de son logement, 2 rue St-Joseph à Toulouse » ainsi qu'« un immeuble à un étage avec les dépendances et le jardin » rue Pasteur à Blagnac (actuellement au n°6) évalué à 300 000 francs « à charge d'y construire un asile ou un hôpital pour la vieillesse ». Le bureau accepte et décide de conserver « cet immeuble pour l'installation d'œuvres sociales ».

A l'époque, MM. Lamarque, Rocolle et Saurine y habitent. Aujourd'hui, il sert de siège à des associations et à des partis politiques. Côté rue de Bûches, un bâtiment s'élève à la place du jardin, une halte-garderie occupe le rez-de-chaussée et des personnes à faibles revenus logent aux étages.



La propriété de La Grave à Seilh – (Collection Paul Clanet)

Suite à la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, le bureau de bienfaisance se voit attribuer les biens de « l'ancienne fabrique » (dont le legs de Jeanne Criq). Mais en application d'une circulaire du ministre Albert Sarraut en date du 10 novembre 1927, le maire de Blagnac, Jacques Mignard, par un arrêté du 31 août 1943 « autorise la commission administrative du bureau de bienfaisance à rétrocéder à l'Association diocésaine de Toulouse cinq titres de rentes grévés de charges pieuses. »

Comme nous l'avons déjà dit, les secours se font en nature. Chaque année, le bureau de bienfaisance prévoit dans le budget les dépenses pour la fourniture des bons hebdomadaires de pain, de viande, de bois de chauffage et pour le remboursement des médicaments au pharmacien.

Toutefois, en 1795, sept vieillards, une infirme de 13 ans, une autre de 15 ans et un aveugle de 24 ans, « profession de charité », reçoivent par l'intermédiaire du maire, Jean Rocolle, le 10 prairial de l'an troisième de la République (22 mai 1795) une modique somme (11 à 14 francs). En effet, ils font partie « des vieillards ou infirmes hors d'état de gagner leur vie par le travail (...) n'étant portés sur aucune liste de secours attribués aux parents des Défenseurs de la Patrie » et sont donc « dans le cas de participer à la distribution des cinq millions de secours gratuits décrétés par la loi du 21 pluviôse, troisième année républicaine ».

En 1841, Dominique Salles, aubergiste, perçoit un secours en argent qu'il a sollicité en ces termes : « Chargé d'une nombreuse famille, n'ayant d'autre ressource que mon travail et réduit à la dernière nécessité par un violent incendie qui a dévoré le seul immeuble qu'il me restait, je demande une aide pour reconstruire notre habitation commune. » Il ajoute : « qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que lorsque la commune vendit la démolition de la porte de Toulouse (face à la rue de la Croix-Blanche), je fus privé sans indemnité d'une partie

des murs qui soutenaient ma maison. Ce secours serait un dédommagement du préjudice qui me fut alors occasionné. » Il termine en mettant l'accent sur « [sa] conduite toujours sans reproche et l'estime de [ses] concitoyens. »

Cette demande présente un intérêt certain dans le cadre de l'assistance à des personnes occasionnellement dans le besoin, mais également parce qu'elle évoque une conséquence inattendue de la démolition des portes de la ville en 1831-32 pour faciliter la circulation.

Les Sociétés de Secours Mutuels

Parallèlement aux bureaux de bienfaisance où l'aide publique co-existe avec la charité privée, se développent, au XIX^e siècle, des sociétés de secours mutuels, origine d'un système de prévoyance. Les sociétaires paient un droit d'entrée et versent une certaine somme chaque mois.

A Blagnac, deux sociétés se font concurrence : celle de Saint-Exupère et celle de Saint-Pierre.

En 1836, se crée, la Société de Secours mutuels de Saint-Exupère. Pour en faire partie, il faut payer deux francs, « être de bonne moralité, exempt de maladie et avoir moins de soixante ans », au moment de la réception. La cotisation à régler la première semaine de chaque mois s'élève à cinquante centimes en 1836 et augmente jusqu'à un franc vers 1880.

Présidée et dirigée par le curé, secondé par le vicaire, un trésorier, un secrétaire et quelques autres membres, elle a pour but d'aider les confrères en payant les honoraires du médecin et en versant « six francs par semaine à un alité, trois francs au malade qui peut se livrer à quelque travail ».

La notion de « travail » est mise en avant comme dans les autres formes de secours. L'aide financière n'est accordée que si le sociétaire « ne peut se livrer à aucune espèce de travail ». Elle est refusée « à ceux qui par excès, témérité ou inconduite se sont exposés à quelque chute,

Société de Secours Mutuels

SOUS L'INVOCATION DE SAINT-EXUPÈRE.

2^{me} SECTION.

M

Vous êtes invité à verser, chez M.

Receveur de la Société, la somme de _____ pour avoir
manqué à l'Assemblée générale qui a eu lieu le _____ du courant,
Blagnac, le _____

D'accord avec M. le Directeur,
Le Syndic,

A.M. Blagnac

accident ou maladie. » Le sociétaire doit se faire un devoir de vaquer, le matin et le soir, au saint exercice de la prière (...) assister aux saints offices (...), ne pas se livrer à des excès réitérés dans le vin ou avoir de mauvaises mœurs... ». Le fautif s'expose à l'exclusion !

Le curé accepte bien volontiers les dons des « bienfaiteurs » qui ne désirent aucun secours financier.

Le 13 mars 1839, le préfet donne l'autorisation d'établir une autre société « sous le patronage de Saint-Pierre ».

Jugée néfaste parce qu'elle empêche le développement de celle de Saint-Exupère, elle est dissoute en 1851. Certains affirment que la vraie raison de cette mesure est l'opposition de M. Bertrand Lavigne au gouvernement (il a été révoqué de sa fonction de maire en avril 1851). La préfecture revient sur sa décision devant la réaction très vive de la population et surtout du décret impérial du 28 mars 1852. Napoléon III incite les communes à établir des sociétés de secours mutuels. « Elles font naître, dit-il dans ce décret, l'esprit de prévoyance, excitent la charité des habitants aisés et procurent aux membres de l'association des secours,

des soins matériels et pieux que la mutualité peut seulement donner avec continuité, zèle et dévouement. L'ouvrier agricole comme l'ouvrier industriel aura confiance en l'avenir lorsqu'il aura la certitude que la maladie ne lui apportera plus la misère, que sa cotisation réunie à celle de ses confrères, qu'il aura lui-même secourus la veille, et augmentée de l'offrande des membres honoraires et des subventions de l'Etat protecteur, viendra remplir ses besoins les plus urgents... »

En mars 1852, la Société de Secours mutuels de Saint-Pierre reprend donc ses activités. Un conseil la gère. Il se compose d'un président nommé par l'Empereur, d'un vice-président, d'un trésorier et de cinq administrateurs élus par l'assemblée générale pour cinq ans « renouvelables indéfiniment ». Elle fonctionne comme celle de Saint-Exupère : paiement d'un droit d'admission et d'une cotisation mensuelle, dons de membres « honoraires ». Elle poursuit le même objectif : payer le médecin, les médicaments, une indemnité pendant la durée de

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ DE SECOURS

*Etablie dans la paroisse de Blagnac,
sous l'invocation de saint Exupère.*

CHAPITRE PREMIER. — *Pratique de piété.*

ART. 1^{er}. Tous les jours, les Membres de la Société se feront un devoir de vaquer, le matin et le soir, au saint exercice de la prière, et de joindre à leurs intentions celle de prier pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, pour l'heureux progrès de la Congrégation, et pour tous les Contrères vivants et décédés.

Extrait du livre du prêtre Ph. Massot A.M. Blagnac

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

DE LA COMMUNE DE BLAGNAC

(HAUTE-GARONNE).

Monsieur *Café Jean Bertrand*
Immatriculé sous le N° 113

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE
 C. BERDOULAT
 37. Rue des Marchands, 37.
 TOULOUSE.



DATES	DÉSIGNATION DES VERSEMENTS ET DES SECOURS ACCORDÉS	SOMMES VERSÉES	SOMMES REÇUES
<i>Novembre</i>		<i>29</i>	
<i>Décembre</i>		<i>15</i>	
<i>1881</i>			
<i>Janvier</i>		<i>29</i>	
<i>Février</i>		<i>25</i>	
<i>Mars</i>		<i>15</i>	
<i>Avril</i>		<i>1</i>	
<i>Mai</i>		<i>1</i>	
<i>Juin</i>		<i>1</i>	
<i>Juillet</i>		<i>1</i>	
<i>Août</i>		<i>1</i>	
<i>9. br</i>		<i>1</i>	
<i>10. br</i>		<i>1</i>	
<i>11. br</i>		<i>1</i>	
<i>12. br</i>		<i>1</i>	
<i>1882</i>			
<i>Janvier</i>		<i>1</i>	
<i>Février</i>		<i>1</i>	
<i>Mars</i>		<i>1</i>	
<i>Avril</i>		<i>1</i>	
<i>Mai</i>		<i>1</i>	
<i>Juin</i>		<i>1</i>	
<i>Juillet</i>		<i>1</i>	

Deux pages extraites du livret d'un sociétaire (fonds : famille Magné)

la maladie, accorder la présence de « veilleurs » si le médecin la juge nécessaire, participer aux frais funéraires. Pourtant, elle s'en distingue, car, ouverte à tous, ses statuts n'exigent pas la pratique religieuse, seulement la bonne moralité des membres.

Nous ne savons rien sur les comptes des deux sociétés, ni sur le nombre des personnes inscrites. Un simple incident révèle leur rivalité : en février 1872, des femmes de la société Saint-Exupère, mécontentes de l'accueil qui leur a été fait, « manifestent le désir d'appartenir à celle de Saint-Pierre ». Le préfet accorde ce « transfert » avec quelques réticences.

En pleine révolution industrielle, moins sensible en milieu rural, ces sociétés de secours mutuels ne touchent en fait qu'un nombre restreint de personnes : les plus pauvres n'y adhèrent pas faute de moyens.

Affranchies de la tutelle gouvernementale sous la III^e République, elles préfigurent nos mutuelles actuelles basées sur le volontariat.

De 1893 à 1913, toute une série de lois (voir notre revue n° 28 pages 19 et 20) sur l'assistance cible certaines catégories de nécessiteux : vieillards, incurables, familles nombreuses...

Mutuelles et aide sociale ne bénéficient qu'à une frange limitée de la population. Aussi, dès le début du XX^e siècle, apparaissent des tentatives en faveur de l'assurance obligatoire : la loi du 5 avril 1910 institue un régime d'assurance obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie ; celles du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930, une assurance pour les risques de maladie, maternité, invalidité, vieillesse réservée aux titulaires d'un contrat de travail...

Cette législation aboutit enfin à la création de la Sécurité Sociale par l'ordonnance du 4 octobre 1945 largement inspirée du programme du Conseil National de la Résistance.

Mais la prévoyance ne rend pas l'assistance inutile. En 1953, une importante refonte législative crée entre autres les Bureaux d'Aide Sociale (devenus en 1986 les Centres communaux d'Action sociale). Celui de Blagnac voit le jour le 17 mai 1955 avec comme membres de la

commission administrative, Mme Juliette Roche et MM. Marcel Carreyn, Emile Peyrouzet, Etienne Rivière.

Jusqu'à la Révolution de 1789, l'accueil et l'assistance des pauvres dépend essentiellement de l'Eglise catholique et de la charité. Avec les bureaux de bienfaisance, l'Etat commence à s'investir dans l'action en faveur des plus démunis.

Aujourd'hui, cette participation, encore très insuffisante, nécessite une multitude d'œuvres caritatives pour remédier, sans même y parvenir, à la paupérisation croissante de notre société.

Suzanne BÉRET
(septembre 2006)

Sources et bibliographie

- Archives départementales de la Haute-Garonne : C1083

- Archives Municipales de Blagnac :

Série Q : 1Q1- 1Q4- 1Q11- 1Q14- 1Q15

2Q1- 2Q2

3Q1

5Q1- 5Q2- 5Q9- 5Q11- 5Q16- 5Q18

Série D : 1D6- 1D7

3D8

Série F : 1F2

BOTOSSO (Valérie), « Une communauté villageoise au XVIII^e siècle, Blagnac de 1715 à 1789 ». Mémoire de maîtrise. Université Toulouse Le Mirail. 1994

DEMIER (Francis), « La France du XIX^e siècle ». Ed. du Seuil, 2000

ECHÉ (Guy), « Blagnac ville et village ». Ed. Eché, Toulouse, 1985

FRECHE (Georges), « Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières (vers 1670- 1789) ». Ed. Cujas 1974

FREXINOS (Jacques), « Les hôpitaux de Toulouse, mille ans d'histoires ». Ed. Privat, Toulouse 1999

LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Ed. Lafitte, Marseille 1978

LAMOUELLE (E.), « Toulouse au XVIII^e siècle, d'après les Heures Perdues de Pierre Barthès ». Ed. Lafitte, Marseille 1981

MASSOT (Philippe), « Saint-Exupère, évêque de Toulouse et Patron de Blagnac ». Imprimerie catholique, Toulouse 1887.

Articles de Jacques Sicart parus dans notre revue : n° 17 - 24 - 27 - 29 - 30.

Ces deux documents illustrent notre article et concernent Blagnac. Le premier trouvé aux archives de Blagnac (1Q4) est une lettre adressée en 1871 au maire de Blagnac par le président du bureau de bienfaisance de Lardenne et de Saint-Martin-du-Touch pour secourir un ancien soldat dans la misère la plus totale. Le second, extrait du Bulletin paroissial blagnacais de décembre 1979 (fonds J.-L. Rocolle), décrit « Les Restos du Coeur » des années vingt au monastère de Blagnac..

« Lardenne le 2 octobre 1871

Parmi les pauvres qui viennent journellement se présenter chez moi et que j'interroge quelquefois sur les causes de leur misère, j'ai distingué le sieur Jean Lapenne âgé de soixante-dix ans natif d'Auterive et habitant Blagnac depuis deux ans, il m'a appris qu'il est ancien militaire et qu'il a servi dans l'artillerie pendant seize ans. En ce moment, il est presque aveugle, n'y voyant que pour se conduire à l'aide de son bâton. Sans ressources aucune et sans domicile fixe il est réduit à coucher sur la paille tantôt dans une métairie tantôt dans une autre. Affligé de voir un ancien soldat réduit en cet état de misère je lui ai demandé si Monsieur le maire de Blagnac ne faisait rien pour lui, ni le comprenait pas au nombre des nécessiteux secourus par le bureau de charité, il m'a répondu qu'il recevait de loin en loin bien rarement quelques livres de pain.

Je regrette qu'il ne soit pas de Lardenne ou de Saint-Martin-du-Touch parce que en ma qualité de président du bureau de bienfaisance de Lardenne et Saint-Martin-du-Touch j'aurai pu lui être utile. Mais puisqu'il habite Blagnac, je ne peux rien faire pour lui si ce n'est d'appeler votre attention sur son malheureux état !

Et désirant beaucoup pouvoir entrer à l'hôpital de la Grave où il pourrait être placé parmi les misérables, sa domesticité à l'hôpital Saint-Jacques pendant huit ans, son (illisible) devoir entrer en considération dans l'obtention de cette place et parce que M. Bonel agent de change l'un des administrateurs de la commission d'administration des hospices est bien disposé pour lui à cet égard et votre recommandation, Monsieur le Maire pourrait je crois lui être utile et c'est pour vous le demander que j'ai l'honneur de vous écrire cette lettre.

Je crois devoir vous dire en terminant que le Sr Lapenne ne me l'a nullement demandée... »

« La soupe populaire ou les souvenirs d'un vieux blagnacais.

Cela se passait, il y a cinquante ans et plus, chez les religieuses Trappistines du Couvent de Blagnac.

Tous les jours de la semaine, y compris le dimanche mais seulement à midi la soupe était distribuée gratuitement à tous ceux qui, dans le village et ils étaient relativement nombreux, ne mangeaient pas toujours à leur faim.

Dans une des salles du bâtiment situé à l'entrée du couvent, les gens venaient s'asseoir devant une grande table, entourée de bancs de bois.

La sœur tourière (celle qui avait le droit de sortir de l'enceinte du couvent et celui de parler – ce qui n'était pas autorisé à ces sœurs en religion –) faisait le service en remplissant abondamment les assiettes et plusieurs fois de suite. Venaient là les pauvres bien sûr mais aussi très fréquemment les femmes qui travaillaient (rien de nouveau sous le soleil !) comme blanchisseuses dans les blanchisseries de Blagnac assez nombreuses à cette époque et grandes fournisseuses d'emplois sinon de forts salaires (30 sous par jour de 10 heures en moyenne). C'était en quelque sorte leur cantine. Accompagnées de leurs enfants (les plus petits), (il n'y avait pas de crèches), elles mangeaient la soupe vite, vite repartaient chez elles pour faire manger le reste de la famille, en emportant dans un panier une grande soupière remplie à ras bord de soupe par la sœur tourière.

Soupe épaisse, « plan mitonada » faite avec un bouillon de viande, de quelques légumes et, surtout de beaucoup de pain. Les mendiants eux aussi fréquentaient cette salle, y menant même sur des petites voiturottes tirées par des chiens ceux de leurs infirmes qui ne pouvaient pas se déplacer et à qui l'on portait la soupe à l'extérieur.

Qu'elle était bonne pour tout ce monde la soupe du monastère ! Jusqu'au jour où sur la porte de la salle, on vit écrit : « Plus de soupe pour personne ».

Des trimards, des clochards peu recommandables, avaient lassé la bonté des sœurs par les dégradations continues qu'ils avaient fait subir au local et au mobilier.

Ainsi disparut la soupe populaire de Blagnac. On ne l'a jamais plus revue. On espère ne plus jamais la revoir ».

TRÉSOR : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Découvrir un trésor est un vieux fantasme synonyme d'amoncellement de richesses, associé au mystère et souvent à l'aventure. Les trésors font l'objet de nombreuses illusions notamment chez ceux qui les cherchent en vain, ils peuvent aussi être chargés de superstition. Ainsi, nombre de trésors sont associés à des malédictions ou défendus par des monstres.

Trésors, leur nature

Un trésor peut être :

- un ensemble de monnaies ou d'objets de valeur qui a été perdu ou caché en un seul lot. On peut diviser les trésors en plusieurs catégories, selon la manière dont ils ont été constitués.

- un bien perdu si modeste soit-il comme une bourse contenant des pièces égarées par un particulier, peut être considéré comme un petit trésor.

- Plus spectaculaire, un accident de type naufrage peut donner lieu à la découverte d'un trésor plus ou moins important selon la cargaison. Des richesses peuvent aussi avoir été enfouies par des particuliers ou des autorités sous la pression de certains événements.



- On peut ainsi suivre la progression de guerres ou d'invasions (normandes, germaniques...) par des découvertes consécutives de trésors datant de la même époque.

- enfin, les plus intéressants financièrement, les trésors pris au sens usuel d'une accumulation d'économies dissimulées pour être récupérées ultérieurement par leur propriétaire. Beaucoup sont retrouvées dans le sol, mais toutes les caches sont possibles : poutre évidée, cavité dans un mur, dans une cheminée...

Nombre de contenants ont été utilisés, du coffre au chaudron en passant par la vaisselle, les vases, les pots ou les sacs de toile.

Ce type de trésor recèle généralement des pièces de valeur et souvent en très bon état, car on a pris le temps de les emballer soigneusement.

Aucune région n'est plus propice qu'une autre à la découverte d'un trésor.

Les grands travaux d'état : tracés de TGV, d'autoroutes, ouvrages d'art, constructions diverses... peuvent être à l'origine de la mise à jour de tels sites, au hasard des régions.

Ainsi a-t-on découvert :

- 53 monnaies d'or datant de la guerre de Cent Ans dans les Deux-Sèvres,
- 12 800 monnaies de Louis XIV à Valenciennes (Nord),
- plusieurs milliers de louis d'or de l'époque de Louis XV dans les combles d'une maison à Paris,
- 250 à 300 pièces d'argent, en 1855, à Saint-Frajoux Maironnes (Aude),
- 6 000, en 1860, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron),

- 535 pièces d'argent, en 1866, à Capdenac (Lot),
- 9 à 10 kg de monnaies en argent, en 1866, à Moncrabeau (Lot-et-Garonne)
- 800 pièces d'argent, en 1846, à Castres (Tarn),
- Un agriculteur qui labourait son champ brisa, avec sa charrue, un vase contenant plus de 1 500 monnaies en argent, dans le Tarn-et-Garonne (Le Cause),



- 40 000 pièces romaines à Eauze (Gers),
- 2 000 médailles des Volques Tectosages (Gaulois vivant dans la région), en 1959, à Ox (Haute-Garonne),
- 119 monnaies en argent, en 1966, à Pinsaguel,
- 300 pièces d'argent, en 1859, à Muret,
- 3 kg de monnaies en argent et d'objets antiques, en 1879, sur les Côteaux de Pech- David,
- 37 pièces d'argent, à Auterive...

Il ne suffit pas de rêver...

A qui appartient le trésor ?

Article 716 du code civil :

« La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. Le trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard. ».

Tout n'est pas si simple, il y a beaucoup de jurisprudence dans ce domaine.

Tout vestige mobilier peut acquérir la qualité de trésor : non seulement l'or et l'argent, mais aussi vases, armes et statues...

Si un trésor est découvert fortuitement sur un domaine de l'Etat, il appartient pour moitié à son inventeur (celui qui, le premier l'a rendu visible ne serait-ce qu'en partie et même s'il n'a pas été reconnu, au départ, comme un trésor) et pour moitié à l'Etat qui peut revendiquer, contre indemnité, la part de l'inventeur.

Réglementation des fouilles archéologiques

Loi du 27 septembre 1941

Art. 1^{er} : « Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

La demande d'autorisation doit être adressée au préfet de région, elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre.

Dans les deux mois qui suivent cette demande et après avis de l'organisme scientifique consultatif compétent, le ministre chargé de la Culture ou le préfet de région accorde, s'il y a lieu, l'autorisation de fouilles; il fixe en même temps les prescriptions suivant lesquelles les recherches devront être effectuées. »

Cette loi s'applique même en milieu maritime ou fluvial lors d'une découverte fortuite :

« Les objets mobiliers trouvés dans le lit des rivières flottables et navigables, ainsi que dans les étangs et les lacs domaniaux appartiennent à l'État (ordonnance de Colbert, d'août 1669). »

Sont considérées comme épaves fluviales, les objets sans maître présent, trouvés dans le lit ou sur les rives des cours d'eau exclusivement.

Elles comprennent les débris de bateaux de mer et d'embarcations de navigation intérieure, les pièces de bois et objets antiques enfouis depuis de longues années dans le lit d'un fleuve, ou des objets déposés par l'eau sur les rives ou encore ceux découverts lors de curages de certains lits de fleuves.

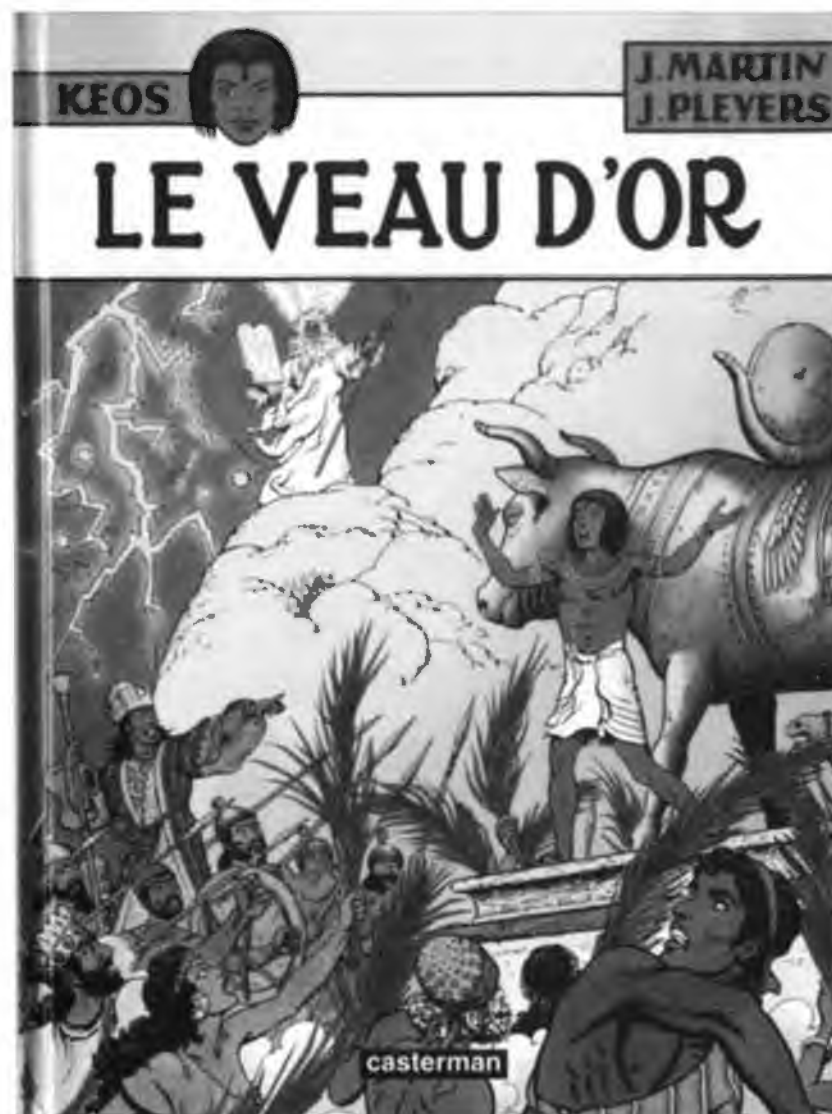
Les détecteurs de métaux

L'usage de ce matériel est accessible au grand public et certains n'hésitent pas à se promener sur des sites en quête d'un trésor mythique. Néanmoins, cet usage est sévèrement encadré et limité par un système d'autorisation administrative (Loi N°89-900 du 18 décembre 1989), afin de protéger le patrimoine archéologique.

Malgré tous ces rappels et mises en garde législatifs, peut-être serez-vous tenté de suivre les anciens Blagnacais sur les traces du « veau d'or »...

Petite histoire du « veau d'or »

Encore de nos jours, cette expression influence l'imaginaire de nombre d'artistes, créateurs etc...



D'après la définition du Petit Larousse, « le veau d'or » est une expression symbole de « richesse », par allusion à l'idole que les Hébreux adorèrent au pied du Sinaï.

Cette légende biblique raconte que « pendant l'ascension du Mont

Sinaï par Moïse, pour recevoir les tables de la Loi, les Hébreux, nouvellement libérés du joug du Pharaon, pressèrent Aaron (frère de Moïse) de leur construire une idole d'or, en fondant les bracelets et colliers qu'ils avaient réussi à prendre avec eux. Il construisit un veau d'or qu'ils adorèrent à l'imitation du bœuf qui était adoré en Egypte... »

Bertrand Lavigne, dans son « Histoire de Blagnac », évoque une grande bataille devant Toulouse remportée par Eudes, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, sur un chef sarrasin, El Samah, en 721 et émet l'hypothèse de la présence de guerriers arabes dans le quartier Sarrazinière. (Consulter la revue « Blagnac, questions d'histoire » N° 27 pour de plus amples renseignements à ce sujet.)

Mélant peut-être, leurs réminiscences bibliques et historiques, nos Anciens ont perpétré de génération en génération et de bouche à oreille (car nous n'avons pas retrouvé de document écrit le prouvant), la

rumeur de l'existence d'un trésor enveloppé dans une peau de veau et enfoui par les Sarrasins, dans les jardins autour de la rue Sarrazinière (ou ailleurs dans Blagnac...), d'où son nom : « le veau d'or ».

Mythe ou réalité ?

Instruits des faits et règlements, à vos pelles et à vos pioches ! Bonne chance à tous !

Daniel BONZOM

Sources et bibliographie :

LECOMTE-COLLIN (Véronique), « Histoire de la monnaie » Du Layeur Eds., 2004.
« Trésors de Garonne » Revue
SAVES (Georges), « Monnaies gauloises dites monnaies à la croix »
WIKIPEDIA Encyclopédie Internet



« Adoration du Veau D'or, par Nicolas POUSSIN »

L'ARCHITECTE, FRANÇOIS-SERNIN MEILHOU

La famille Meilhou est une vieille famille de Cornebarrieu, que l'on retrouve au fil des documents d'archives du XVII^e au XIX^e siècle. Tour à tour arpenteurs-géomètres, serruriers, notaires ou prêtres, ils ont toujours participé activement à la vie locale : des Meilhou ont ainsi été consuls, procureurs juridictionnels du lieu et plus tard au XIX^e siècle, maires de Cornebarrieu.

Sous l'Ancien Régime, c'est déjà une famille aisée, capable de se porter caution pour leurs membres qui se chargent, à plusieurs reprises, de lever l'imposition royale. La famille -ou du moins le patronyme- disparaîtra ensuite vers la fin du XIX^e siècle.

Il y a également eu deux architectes qui ont porté le nom de Meilhou : François et François-Sernin. François décède en 1792, alors même qu'il était en train de terminer les travaux à l'Hospice de la Grave. Mais c'est de son neveu et filleul, François-Sernin¹ dont il sera question ici.

Il est né à Cornebarrieu le 26 novembre 1782, fils d'Arnaud, arpenteur et de Jeanne, Marie, Anne Lacoste. Il est baptisé le 29 du même mois, son parrain est François Meilhou arpenteur et Marie Anne Pautric épouse de Jean Lacoste, chirurgien à Plaisance. Il aura deux frères cadets.

On ne trouve aucune information sur son enfance et son adolescence ; considéré comme un bon latiniste et un bon mathématicien, on peut imaginer qu'il ait été l'élève du collège de l'Esquille ou du Lycée impérial.

Il est lauréat du grand prix d'architecture de l'Ecole Spéciale des Arts en 1806 où il a pour maître Jean Suau, peintre et dessinateur (1755-1841). Il habite alors rue des Tesseyre (aujourd'hui rue Bellegarde), chez le baron de Bellegarde, maire de Toulouse qui aura beaucoup d'attentions pour Meilhou et pour Cornebarrieu, faisant notamment un legs important pour l'aménagement de l'église.

¹ Ses prénoms déclarés lors de son baptême sont François-Sernin ; dans certaines publications il est nommé François-Saturnin.



«Les deux trônes » Musée Paul Dupuy (cliché Claude Séguy)

En 1808, il réalise les trônes destinés à la réception de l'Empereur et de l'Impératrice au Capitole².

Le grand prix d'architecture donna probablement à François-Sernin Meilhou le passeport nécessaire pour poursuivre ses études à Paris où il entre à l'Ecole des beaux-arts à partir du premier janvier 1809. Il est parti

² Ces trônes sont aujourd'hui conservés au Musée Paul Dupuy.

pour la capitale avec une lettre de recommandation de Jean Suau destinée à son ami Bernard Lange (1754-1839), restaurateur des antiques du Louvre. Cette lettre ne lui servira pas car sa malle s'est égarée en route, mais Lange l'accueille tout de même avec beaucoup d'amitié.

Quelques semaines après son arrivée à Paris, il écrit à Suau pour le remercier et montre son ardeur au travail et sa soif de connaître et d'admirer : « *Je dessine tous les soirs jusqu'à 10 heures dans une académie particulière avec les élèves de M. David et autres maîtres. Je concours aussi pour une place à l'académie publique du palais des arts. Je ne crois pas l'obtenir, car pour 40 places il y a plus de 200 concurrents. Mais ma principale étude est l'architecture, construction, etc, et à cet égard, je n'ai rien à désirer. M. Percier a bien voulu m'admettre au nombre de ses élèves dont la plus grande partie sont (sic) des jeunes gens très forts, certains ont déjà été à Rome et vous comprenez que les bons maîtres, les beaux modèles et l'émulation qui existe parmi les élèves est bien capable de vous exciter au travail. S. E. le ministre de l'Intérieur a fait ces jours-ci une distribution solennelle de médailles aux élèves de l'école des Arts, dans la salle de l'Institut ; c'était les prix des concours du mois : on y a fait l'éloge des élèves qui se sont distingués l'année dernière.*

J'ai pu jouir de la vue du Salon pendant près d'un mois. On ne peut se faire une idée de la beauté de ce spectacle où était réuni tout ce que les artistes vivants ont fait de mieux, peinture, sculpture, architecture, gravures, dessin, etc. Je voudrais bien pouvoir vous faire passer l'explication de ces ouvrages ».

Durant ce séjour à Paris, il obtint deux médailles à l'Académie d'architecture et en 1810 un premier prix dans l'agence des architectes Percier et Fontaine où il travaille comme dessinateur.

François-Sernin Meilhou habite à Paris au 34 de la rue Grenelle-Saint-Honoré, à la même adresse que Jean-Antoine Raynaud³, un autre toulousain qui suit les cours de Percier.

³ Jean-Antoine Raynaud est l'auteur du Château d'Eau du Cours Dillon, de la fontaine de la place Rouaix et de l'Hôtel de la Bourse

Il est apprécié comme un élégant dessinateur ayant de plus un caractère excellent, les mœurs les plus pures et une « douce piété ».

Mais, en novembre 1811, la maladie le contraint à revenir à Toulouse. Il est très faible et doit scinder son voyage de retour en deux étapes, s'arrêtant deux jours à Limoges puis accueilli par des amis à Lespinasse. Il passe



« Vue du château de Cornebarrieu sous le Premier Empire, dessin de F-S Meilhou (Musée du Vieux Toulouse) »

la nuit de son retour à Toulouse, et pressé de rentrer chez lui arrive dès le lendemain à Cornebarrieu. Un mois plus tard, il écrit à un de ses amis resté à Paris « *je suis à me soigner et j'espère au commencement du beau temps être guéri et en état de revenir te voir à Paris pour le concours du Grand Prix* ».

De sa santé peu florissante, il dit aussi : « *c'est tout juste si je puis tenir la plume entre mes doigts, tant je suis faible et mal à l'aise... Je suis relégué à Cornebarrieu sans pouvoir en bouger et je ne sais jusqu'à quelle époque cela durera ...* ».



« Oratoire de la Vierge Rue Saint Jean à Cornebarrieu »

Six mois plus tard, le 15 juin 1812, Meilhou ne se trouve pas « *suffisamment rétabli pour assister au concours du Grand Prix* » comme il l'espérait en novembre 1811 et, malheureusement, Meilhou ne reviendra jamais à Paris.

Il va alors travailler à divers ouvrages qui font partie du patrimoine architectural de la région.

Ces ouvrages sont très divers, il s'agit de travaux de restauration, mais aussi de constructions.

Si en 1813, il ne s'agit que d'une petite maison érigée place Sainte-Anne⁴, en 1814, il édifie un petit monument à Cornebarrieu qui remplace un oratoire ancien, dédié à Notre Dame.

Cet édicule, situé à proximité de la maison de la famille Meilhou⁵, de plan carré et de près de quatre mètres de haut, est surmonté d'un fronton triangulaire et abrite dans une niche une statue de la Vierge. Un bandeau

⁴ Il pourrait s'agir du n° 22 ou 24, mais la façade en a été probablement remaniée.

⁵ Depuis 1813, Meilhou habite Toulouse, au 24 rue de la Pomme. Cette maison qui existe toujours au 43 de la rue Saint Jean, montre une façade, rapportée sur une bâtisse ancienne, qui pourrait avoir été dessinée par Meilhou tant elle ressemble à son style néoclassique avec ses pilastres et ses ouvertures cintrées.

porte l'inscription « Ce monument a été élevé sur les ruines d'un temple consacré à la Reine des Cieux, l'an I du règne du R.D. Louis XVIII MDCXXXIV » et en haut du pilastre de gauche « Meilhou, Architecte ».

Le fronton présente des décors de terre cuite moulée ; décors qu'il placera aussi sur d'autres édifices. Deux angelots, de part et d'autre d'une urne, complètent l'ensemble. La statue de la Vierge est probablement beaucoup plus ancienne avec un corps en pierre, mais complétée par une tête en terre cuite et une main en bois (aujourd'hui disparue). On peut imaginer qu'il s'agit d'une réutilisation à partir de l'oratoire antérieur.



« La frise de terre cuite »

En 1816, il est architecte des hospices civils de Toulouse, de la Préfecture et du Département et le restera jusqu'à son décès. C'est pendant cette période très brève que se situera l'essentiel de sa production.

Il est d'abord chargé des travaux de la reconstruction du théâtre du Capitole, associé à Jean-Pascal Virebent (architecte de la Ville) et Jean-Pierre Laffon⁶. Cette association complexe, autour de Jacques Cellier, auteur du projet, permettra l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle en 1818, peu de temps avant la mort de Meilhou.

Une longue série de travaux de restauration s'engagent ensuite : à la cathédrale Saint-Etienne, tout d'abord entre 1816 et 1818, à l'hôpital de la

⁶ Jean-Pierre Laffon (ou Laffont, 1787-1865) est l'architecte du Palais de Justice et de l'ancienne Ecole Vétérinaire.



« La signature de l'architecte sur le pilastre »

Grave et à diverses églises (Longages, Lapeyrouse-Fossat, Fronton, Cornebarrieu).

À Cornebarrieu, ces travaux concernent la consolidation de la toiture de la nef principale (seule existante à cette époque) et d'une partie du clo-



« La halle de l'Isle Jourdain »

cher. Ils sont le point de départ chronologique et technique d'une longue série d'agrandissements et d'aménagements.

Hors de la Haute-Garonne, il réalisera des travaux à l'indigoterie de M. de Puymaurin à Albi et la construction de la halle de L'Isle-Jourdain, aujourd'hui musée campanaire.

Toutes ces constructions étaient en maçonnerie de briques foraines, sans galets, et recouvertes d'un enduit qui laisse des encadrements, moulures et pilastres à nu. Il utilise à L'Isle-Jourdain, comme à Cornebarrieu, des frises de terre cuite moulée.

Peu de dessins sont aujourd'hui connus : trois seulement, en plus du plan de l'ancien cloître de Saint-Sernin. Une « Esquisse perspective du château de La Cassagne appartenant à Monsieur Gautier, prop^{re} et maire



«Le Château de la Cassagne en 1807 (Musée du Vieux Toulouse)»

de la Com^{ne} du Bourg-Saint-Bernard, D. A Madame Gautier par Franc^s Sernin Meilhon⁷, ing^r G... (Très reconnaissant). Esquissé au Bourg, 26 août 1807 »⁸. Le projet de baldaquin pour la réception de l'Empereur en 1808, avec dédicace à M. de Bellegarde, Maire de Toulouse est conservé au Musée Paul Dupuy et enfin une figure de bacchante en stèle dans un encadrement d'architecture, datée « Paris 1810 » et dédiée « A Monsieur Dessolle par Meilhon⁹ » est au musée du Vieux Toulouse.

François-Sernin Meilhou décède le 28 novembre 1818, en son domicile de la rue de la Pomme. Il ne verra pas l'achèvement de la halle de L'Isle-Jourdain et sa mort prématurée, à trente-six ans, nous prive certainement de grandes réalisations qu'il aurait entreprises.

Alain TOPPAN

Remerciements

Merci à Jacques Sicart de nous avoir signalé la présence d'une des (très) rares aquarelles de Meilhou dans l'exposition « Toulouse, pages d'histoire » et qui a ensuite « déniché » plusieurs dessins de Meilhou dans les musées toulousains et obtenu les copies qui illustrent cet article.

Merci également au Musée du Vieux Toulouse qui nous a fourni les copies des dessins de François-Sernin Meilhou et au Musée Paul Dupuy.

Sources bibliographiques

Archives municipales de Cornebarrieu.

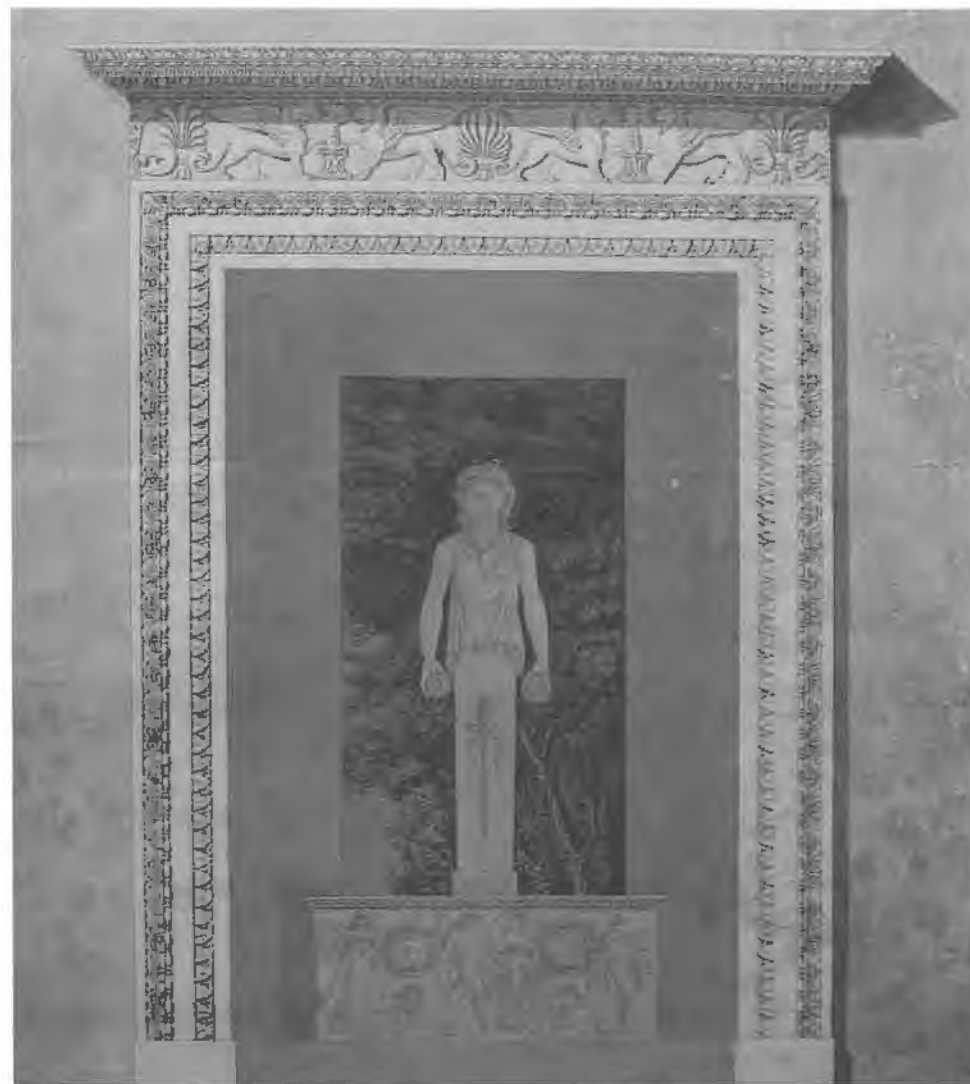
MESPLE (Paul), « La brève carrière de l'architecte François-Saturnin Meilhou, d'après sa correspondance ». Toulouse, Aux Editions de l'Auta, 1968

FOUCAULT (Odile), «L'Architecture au XIX^e siècle». Editions d'Art Somogy, 2000.

⁷ Il s'est parfois fait appeler Meilhon, notamment pendant son séjour à Paris mais cela ne change pas la prononciation occitane qui est Meilhou.

⁸ Conservé au Musée du Vieux Toulouse, il a été exposé durant l'été 2006 aux Jacobins, pour les 100 ans de l'Association des Amis du Vieux Toulouse.

⁹ Dessolle était en 1811 Conseiller de Préfecture, Inspecteur de l'Académie impériale et Secrétaire du Bureau d'Administration de l'Ecole des Arts. Très royaliste, la restauration en fit un de ses Préfets.



« L'encadrement d'architecture (Musée du Vieux Toulouse) »

situé non loin de cette propriété. D'après cet acte, le domaine d'Uzou s'étendait, à la fin du XVI^e siècle, jusqu'au Pesayre et appartenait à Marie Dusou, épouse Cazeneuve et certainement descendante du parcheminier.

Lermita

Nous ne pouvons pas vérifier ces affirmations ; par contre les registres paroissiaux et les documents cadastraux de Blagnac fournissent des renseignements beaucoup plus sûrs. Vers 1650, Uzou appartient aux Figuery, bourgeois de Castelsarrasin, nous ignorons si cela découle d'alliances matrimoniales ou d'achats de leur part. L'un d'eux décède dans cette métairie le 9 décembre 1661 : « Maître Pierre Figuery, bourgeois de Castelsarrasin, Sieur de la Barrière, fils de Guillaume Figuery, âgé de 45 ans environ étant mort d'une fluxion catarrheuse (...) a été enterré à l'église Saint-Pierre (...) devant le bout du balastre de la chapelle Saint-Blaise droit au pilier de l'eau bénite ».



« Uzou, dans les années cinquante » (coll. Guy Fontès)



« Le balcon d'Uzou » (cliché Ph. Garcia)

Peu avant 1700, certains Figuery s'installent à Toulouse, rue des Blanchers, paroisse de la Daurade. Guillaume Figuery, marchand-cardeur de laine, épouse en secondes noces, le 13 février 1725, Françoise Pouché, fille d'un marchand-blancher. Il décède à Uzou le 28 juillet 1736, âgé de 75 ans. Sa fille, Marie Bertrande Figuery, née le 24 avril 1727 à Toulouse, hérite de ses biens blagnacais consistant en de nombreuses terres disséminées dans Blagnac du Touch à la limite de Beauzelle et en « une métairie à Uzou à haut et bas étage, pigeonnier à quatre piliers, jardin, terre, pred et paissière... » Cette maison s'élève entre le talus surplombant le lieu-dit actuel « les Prés » et le chemin de Blagnac à Beauzelle aujourd'hui disparu et occupe avec les terres attenantes une superficie d'environ quatre hectares.

En 1744, Marie Bertrande prend pour époux François Flotard, marchand-chaudronnier ; elle meurt jeune, le 9 février 1754 à Toulouse et laisse un fils, Jean-Marie âgé de 10 ans. Ce dernier deviendra, à son tour,



« Motifs en terre cuite au-dessus des fenêtres du premier étage » (cliché Ph. Garcia)

propriétaire d'Uzou tout en habitant Toulouse et en y exerçant son notariat. Il vient souvent au domaine, y passe sa vieillesse et y décède le 15 novembre 1837 à l'âge de 93 ans. Selon toute vraisemblance (mais nous n'avons trouvé aucun document pour le confirmer), il aménage la métairie afin de lui donner une apparence plus en rapport avec sa condition sociale. Il érige la tour servant d'habitation et de pigeonnier, décore la façade d'un balcon d'apparat et de motifs en terre cuite... Désormais, les Blagnacais nomment cette belle demeure « château ».

Mais en 1816, couvert de dettes, il fait donation à ses fils « Bernard, Marie, Joseph, Auguste, notaire à Toulouse rue Pharaon », 37 ans et « Jean Pierre », 32 ans, à charge pour eux de régler ses créances « du domaine et biens appelés Uzou avec tous ses appartements et dépendances composé de maison de maître, pigeonnier, bâtiments d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, vignes, bosquet ». Suit l'inventaire complet du mobilier avec sa valeur. Tout y est répertorié en quatre pages : des petites cuillères aux « lits en bois de noyer garnis de courtine jaune et indienne rouge » en passant par « les tables, commodes, rideaux, pot à eau, tableau représentant la tentation de Saint-Antoine... ». La maison comprend une « cuisine » avec une « chambre à coucher » à côté, un « petit vestibule sur l'escalier », un « salon à manger », un « salon de compagnie », une « chambre à coucher sur le jardin » avec son « cabinet attenant », une « chambre dans la tour », une « cham-

bre dite des embarras », une « dépense au bas de l'escalier » et une « orangerie avec trente-six pieds d'orangers et deux arrosoirs ou seaux en fer blanc ».

Cette longue énumération donne une idée de l'intérieur de cette demeure éclairée de seize fenêtres, alors que le « Rieu » (le Ferradou) en compte vingt-trois. Leur valeur fiscale est toutefois la même. Jean Pierre Flotard, marié en 1823 à Bernarde de Solanet, habite Cornebarrieu, vit de ses propriétés situées dans cette commune et laisse son frère s'occuper d'Uzou. Bernard Marie Joseph Auguste Flotard décède en 1869 et sa deuxième épouse, Marie Julie Joséphine Durrieux, dix ans plus tard. Le « règne » des Flotard sur ce domaine s'arrête là. Celui-ci se réduit à la maison de maître et aux champs attenants. Les possessions du XVIII^e siècle près du Touch, le long du chemin d'Aussonne, entre la route de Grenade et le vieux chemin de Grenade... n'en font plus partie.



« Vue aérienne de 1946 »

Dès lors plusieurs propriétaires se succèdent, en particulier les Toulousains M. et Mme Crozes. Cette dernière, devenue veuve, est restée dans la mémoire de nombreux Blagnacais. Elle vient à Uzou très souvent dans les années trente et surtout durant la Seconde Guerre mondiale. Elle trouve là tout le ravitaillement nécessaire, les terres étant exploitées par son métayer. Elle fait installer le téléphone dans le bâtiment avec tour. Cet « équipement » est très rare à l'époque surtout pour un particulier !



« Uzou, aujourd'hui » (cliché Ph. Garcia)

Enfin, en 1953, M. Dominique Gennero acquiert Uzou qui lui appartient encore aujourd'hui. Il a transformé le « château » en appartements. Les terres labourables et les prairies où paissaient des vaches laitières jusqu'en 1981, ont laissé la place à un important lotissement.

Berdoulet

Remontons le temps pour revenir à la métairie dite du Paour dont le nom suscite la curiosité ! D'après l'acte notarié de 1841, cité plus haut, les terrains à cet emplacement dépendaient d'Uzou et un certain Bernard Marques dit Berdoulet (nous ne connaissons pas la signification de ce surnom) en a hérité, selon la volonté de Marie Dusou. D'après les documents cadastraux du XVIII^e siècle, son descendant (?) appelé aussi Bernard Marques dit Berdoulet possède là, un petit terrain confrontant Uzou, et les Delaux, une modeste métairie. Au décès de B. Marques en 1736, son lopin de terre revient aux Delaux et le lieu-dit se nomme « Berdoulet ».

En 1740, Jean François Delaux, père de Jean Gabriel, le royaliste enterré en l'an VII (1799) à Colomiers (voir notre revue numéro 17 page 7), habite cette petite maison donnant sur le chemin de Blagnac à Beauzelle et entourée de « terre, jardin, sol, pred et bois » d'une contenance d'environ un hectare et demi.

Après la mort de Jean Gabriel Delaux, sa veuve, Vitale Suran, se fait aider par son beau-frère, Joseph Antoine Delaux, âgé de 40 ans, pour la bonne marche de la ferme « Berdoulet » car son fils Arnaud n'a que 4 ans.

Ce dernier se marie, le 16 avril 1817, avec Thérèse Collongues de Cornebarrieu. Le couple après cinq filles a la joie d'avoir un fils, Hugues, né le 19 avril 1839.

Dans le recensement de 1872 au lieu-dit « Berdoulet » habitent :

« DELAUX Hugues, cultivateur, 33 ans ; LAGASSE Catherine, ménagère, sa femme, 28 ans, née à Gagnac ; leurs enfants, Bernarde, 6 ans ; Jean, 4 ans ; Jeanne Thérèse, 26 jours et DELAUX Arnaud, père du chef, 78 ans ; DELAUX Vitale, sœur du chef, 54 ans ; DELAUX Marie aussi sœur du chef, 42 ans ».

En 1887, le curé de Blagnac, Philippe Massot, fait une collecte pour la restauration des peintures de la chapelle Saint-Exupère. A la fin de son livre sur la vie de ce saint, il note le nom des donateurs et le montant de leur offrande. A la lettre D, il a écrit : DELAUX dit Paour. D'après nos conclusions, il ne peut s'agir que de Hugues habitant « Berdoulet ».

« Paour » en occitan signifie peur et « paouruc », peureux. Hugues Delaux était-il peureux ou inspirait-il la peur ? Nous ne pouvons pas répondre à ces questions. Son sobriquet doit être suffisamment connu dans le Blagnac de l'époque pour que le prêtre ne mentionne pas son prénom et pour qu'il soit resté lié au lieu où demeurait celui qui le portait.

C'est ainsi qu'un sobriquet succède à un autre : « Paour » a détrôné « Berdoulet ». Et le lotissement dont la construction débute en 1976 sur les terrains appartenant alors à la famille Menon, l'a conservé.



La métairie du Paour vers 1960 (coll. famille Menon)

Aujourd'hui, seuls quelques noms témoignent du passé de ce quartier et évoquent l'ancien domaine d'Uzou : le « Chalet d'Uzou » ; l'« impasse du Paour » ; la « rue du château d'Uzou » ; l'« impasse du vieux Pigeonnier » et la « rue du Puits d'Uzou ».

Suzanne BÉRET

Sources et bibliographie

- Archives municipales de Blagnac
Série F : 1F2
Série G : 1G1 1G3 2G20 2G22
Registres paroissiaux
État civil
- Archives municipales de Toulouse
GG160 GG161 GG169 GG173
État civil
- Archives départementales de la Haute-Garonne
C 1111
3 E 19372
- Document notarial de 1841 : fonds Jean-Louis Rocolle

LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac » Ed. Lafitte, Marseille 1978
MASSOT (Philippe), Saint-Éxupère, évêque de Toulouse et Patron de Blagnac »
Imprimerie catholique, Toulouse 1887

Je remercie Monsieur François Lavigne pour les renseignements qu'il a eu la gentillesse de me donner.

AU FIL DES RECHERCHES : *le droit de pacage dans le pré de Boyer*

Dans l'article « Si Pinot m'étais conté... » (revue numéro 25, mai 2003), j'ai écrit à la page 6 concernant le « Pré de Boyer » qui se trouvait sans conteste au pied de la butte de Barrieu et peut-être à l'emplacement de l'école des Prés (voir le plan page 35 du présent numéro)

« La polémique s'arrête là et ce droit vieux de 400 ans tombe définitivement dans l'oubli, du moins à notre connaissance ».

J'ai trouvé récemment (A.M. de Blagnac : 1D25) que cette affaire ne s'arrête pas en 1875.

En effet, les Malidat supportent, encore pendant dix ans, la présence des bestiaux de la communauté dans la prairie qui leur appartient depuis l'acquisition de Pinot en 1867.

Mais, le 5 août 1884, à bout de patience sans doute, M. Charles Malidat écrit au maire pour proposer de « reprendre les négociations (...) relativement au rachat d'une servitude de pacage que la commune peut avoir à exercer sur une prairie dite de Boyer et dont il est propriétaire, offrant de porter le prix de rachat à la somme de cinq mille franc ».

Les conseillers municipaux, réunis le 15 août suivant, acceptent « moyennant la somme de huit mille francs ». En novembre, le maire, Félix Debax, les informe qu'« il n'a pas pu s'entendre avec M. Malidat » sur le prix. Le conseil l'autorise alors « à traiter aux meilleures conditions ».

Les pourparlers se poursuivent plusieurs mois. Enfin, en février 1886, Félix Debax donne lecture aux conseillers « du traité intervenu entre lui et le Sieur Malidat pour la cession par la commune des droits de pacage au pré de Boyer moyennant cinq mille francs que M. Malidat s'engage à verser entre les mains du Receveur municipal ».

L'affaire du pré de Boyer se termine donc début 1886. M. Malidat, quelque peu dépité, paie pour se débarrasser enfin de ce « droit de

pacage » datant de 1470. Les conseillers municipaux, satisfaits malgré la concession faite sur le montant de la vente, ont, grâce à leur ténacité, défendu les intérêts de la commune.

Mais, des réclamations s'élèvent alors parmi les Blagnacais privés de cette « dépaissance gratuite pour leurs bestiaux » Aussi, six mois plus tard, les édiles décident « de réserver une partie du ramier communal de l'Arigné (autre orthographe : Larigné) pour l'affecter à un pacage qui remplacera celui dont jouissait la commune sur le pré de Boyer ».

C'est ainsi qu'à partir de cette date, les Blagnacais ont pu faire paître leurs animaux dans le Ramier à gauche de l'allée centrale, actuellement entre l'allée de la Piscine et l'allée de la Garonne.

Ce droit a disparu faute de...vaches !

Suzanne BÉRET

Une énigme subsiste : en 1955, lorsque le CESDA devient propriétaire de Pinot grâce au legs de Raymond Malidat, il n'est nullement question de ce fameux pré. Qu'est-il devenu ? A qui appartenait-il ?

Si un lecteur a les réponses, nous le remercions de nous les communiquer.



Plan du XIX^e siècle - (A.M. de Blagnac)

Le ramier communal dit de «Larigné» (mot signifiant : lieu sablonneux) est une île alluvionnaire entre la Garonne et un bras de ce fleuve jusqu'en avril 1968
(date du comblement du «Canalet»)

Pour en savoir plus : numéros 18, 20, 23, 24 de notre revue.



Le Château de la Cassagne par F.S. Meilhou (Musée du Vieux Toulouse)